



Syndicat pour la collecte et le traitement
des ordures ménagères

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025



**Rapport sur le prix et la qualité
du service public d'élimination des déchets**

Observations liminaires

Le service public de prévention et de gestion des déchets (SPPGD) est soumis à un contrôle tant des élus que de la population.

Les textes de référence en ce qui concerne les statuts du Syndicat :

Article L 2224-4 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Le président de l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) présente à son assemblée délibérante dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public destiné notamment à l'information des usagers.

Article L 1411-13 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, les documents sont mis à la disposition du public à la mairie dans les 15 jours qui suivent leur réception. Le public est avisé par le maire de cette réception par voie d'affichage pendant un mois.

Article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté de l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique, au cours de laquelle les délégués de la commune à l'EPCI sont entendus. Le président de l'EPCI peut être entendu à sa demande ou à la demande du conseil municipal de la commune membre.

Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'EPCI.

Le Décret n° 2000-404 du 11 Mai 2000 relatif au rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets – article 2 :

Lorsque la compétence en matière d'élimination des déchets ménagers et assimilés a été transférée à un établissement public de coopération intercommunale, le contenu du rapport sur la qualité et le prix du service est intégré dans le rapport prévu à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le contenu du rapport annuel à intégrer dans le rapport prévu à l'article L 5211-39 concerne uniquement la partie des indicateurs techniques et financiers devant y figurer obligatoirement.

Loi 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité–article 5-1 :

Dans les EPCI de plus de 50 000 habitants et les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants, une commission consultative des services publics locaux est créée.

La commission examine chaque année le rapport du président sur le prix et la qualité des services de collecte, d'évacuation ou de traitement des ordures ménagères visés à l'article L 2224-5.

Le Décret n°2015-1827 (30-12-15) relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public impose de présenter les performances économiques du service public et son évolution dans le temps.

Les textes de référence en ce qui concerne les activités du Syndicat :

Loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le Gaspillage et à l'Economie Circulaire (AGEC) :

La loi vise à transformer notre économie linéaire - produire, consommer, jeter - en une économie circulaire. Elle se décline en cinq grands axes : sortir du plastique jetable ; mieux informer les consommateurs ; lutter contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire ; agir contre l'obsolescence programmée ; mieux produire. L'article 90 conditionne l'exploitation d'une installation de tri mécano biologique au respect de la généralisation du tri à la source des biodéchets. Cet article est complété par le décret n° 2021-855 du 30 juin 2021.

Loi 2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) :

La loi ambitionne d'agir davantage en faveur de la préservation de l'environnement et dans la lutte contre le dérèglement climatique, ainsi que de renforcer l'indépendance énergétique française. Elle fixe l'objectif de réduction de 50% de la quantité de déchets mis en décharge à l'horizon 2025 par rapport à 2010. Elle vise le développement du tri à la source avec l'extension des consignes de tri fixée pour fin 2022 et la collecte séparée des biodéchets à l'horizon 2023 tout en développant les filières de recyclage et de valorisation.

Le décret n°2021-950 du 16 juillet 2021 oblige depuis le 1^{er} janvier 2025 les professionnels à opérer un tri à la source et à la valorisation de 9 flux de déchets : plastique, bois, papiers/cartons, verre, métal, biodéchets et les déchets textiles. En plus de ces déchets, les professionnels de la construction et de la démolition sont tenus de trier les déchets de plâtre et les fractions minérales.

Ces objectifs législatifs et réglementaires se déclinent opérationnellement et localement en différents plans :

La Feuille de Route pour l'Economie Circulaire (FREC) :

Elle décline de manière opérationnelle la transition à opérer pour passer d'un modèle économique linéaire - produire, consommer, jeter - à un modèle circulaire qui intégrera l'ensemble du cycle de vie des produits, de leur écoconception à la gestion des déchets, en passant bien évidemment par leur consommation en limitant les gaspillages.

Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) :

Il est élaboré par la région Ile-de-France et s'échelonne sur la période 2019-2025. Ce document de planification stratégique est porté et animé par la Région et coordonne l'ensemble des actions de prévention et de gestion des déchets menées par tous les acteurs du territoire (collectivités, entreprises, administrations, éco-organismes, habitants...).

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) :

Ce projet territorial a pour objet de décliner à l'échelle locale une stratégie de lutte face au dérèglement climatique global. Il définit des objectifs, un programme d'actions et coordonne l'implication de l'ensemble des acteurs autour des thématiques suivantes : la réduction des gaz à effet de serre, la réduction des consommations d'énergie, le développement des énergies renouvelables, la réduction des polluants atmosphériques, l'adaptation du territoire face au changement climatique.

Le PCAET devra être compatible avec le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF-E) approuvé en juin 2025 et avec le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE). Il doit également prendre en compte la stratégie nationale bas-carbone (SNBC).



LE MOT DU PRÉSIDENT

L'année 2025 s'est déroulée dans un contexte particulièrement tendu. Sur le plan national, tout d'abord, l'instabilité politique a conduit à un changement de gouvernement au cours du second semestre.

À l'échelle internationale, les fortes tensions commerciales liées à l'instauration de droits de douane massifs, ainsi que les conflits en Ukraine et au Moyen-Orient, ont continué de peser sur l'économie mondiale et, par conséquent, sur notre pays.

Dans ce contexte incertain, alors même que les exigences réglementaires en matière de gestion des déchets ne cessent de se renforcer, notre syndicat a poursuivi ses missions avec détermination. Grâce à l'engagement, au professionnalisme et à la capacité d'adaptation de ses élus et de ses agents, plusieurs actions structurantes ont pu être menées :

- **Le développement du tri à la source des biodéchets**, avec l'intensification des formations au compostage, la poursuite de la distribution de composteurs et la collecte des restes alimentaires dans une partie des cantines des écoles primaires de notre territoire.
- **Le déploiement de l'outil d'intelligence artificielle FICHA**, en expérimentation sur un véhicule de collecte sélective de la société SEPUR, permettant une meilleure identification des erreurs de tri. Cet outil constitue une aide précieuse pour accompagner les habitants et les sensibiliser à l'amélioration du geste de tri.
- **L'optimisation des tournées de collecte des points d'apport volontaire**, grâce à l'installation de sondes mesurant leur niveau de remplissage. Notre prestataire OTUS intervient ainsi uniquement lorsque cela est nécessaire, évitant à la fois les débordements et les déplacements inutiles.
- **La poursuite du programme d'entretien et de maintenance de notre Unité de Valorisation Organique (UVO)**, menée par notre prestataire GENERIS. Ces travaux ont permis de consolider notre « vieille dame » et d'assurer la continuité de son exploitation, dans l'attente des évolutions réglementaires attendues pour cette filière avant la fin de l'année 2026.
- **La participation aux réflexions nationales sur les filières de valorisation organique.** Une étude nationale, conduite par l'ADEME sur les installations de compostage et de méthanisation, a dressé un état des lieux des investissements importants réalisés par les collectivités sur ces équipements. Son rapport final a été transmis aux services de l'État. Rappelons que ce mode de traitement a permis de détourner de l'incinération et de l'enfouissement près de 32 % des ordures ménagères produites sur notre territoire.

Le présent rapport d'activité retrace l'ensemble des actions et des résultats obtenus au cours de l'année 2025. Il témoigne de l'engagement constant des équipes du syndicat TRI-OR pour garantir un service public de gestion des déchets performant, de qualité et adapté aux besoins de notre territoire.

Je tiens à remercier l'ensemble des agents du syndicat, les élus, les collectivités adhérentes ainsi que les habitants pour leur contribution à ces avancées collectives. Ensemble, poursuivons nos efforts afin de faire du tri, du recyclage et de la réduction des déchets les piliers d'un avenir plus durable.

Je vous souhaite une excellente lecture.

Bien amicalement,

Le Président
Olivier LESUEUR



SOMMAIRE

PRESENTATION DU SYNDICAT	6
La composition du syndicat.....	8
Le fonctionnement	9
La vie du syndicat	10
PREVENTION	13
INDICATEURS TECHNIQUES	20
Les tonnages 2025	21
Les emballages et les papiers/cartons.....	22
Le verre alimentaire	29
Les ordures ménagères résiduelles.....	33
Les encombrants	38
Les déchetteries	40
Les éco-organismes, partenaires du syndicat.....	44
INDICATEURS FINANCIERS	46
Le budget.....	47
Répartition des recettes et des dépenses.....	48
Focus sur les coûts	51
Les marchés publics	53
REDEVANCE DECHETS	54
COMMUNICATION	57

PRÉSENTATION DU SYNDICAT



CRÉATION DU SYNDICAT

Le syndicat TRI-OR a été créé en 1964. Il s'appelait alors SICTOMIA (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de la région de l'Isle-Adam) et regroupait 27 communes jusqu'au 30 septembre 2003, et 26 communes d'octobre 2003 à décembre 2004 (départ de la commune de Chambly).

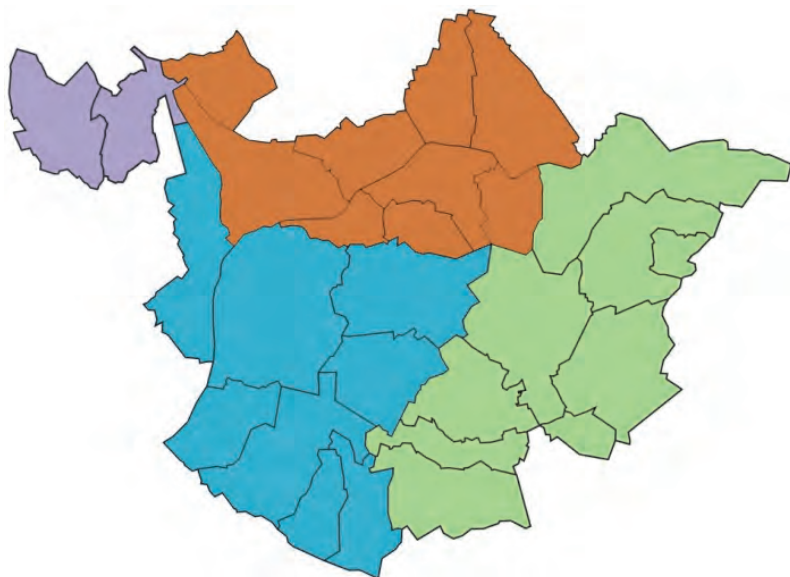
Depuis le 1^{er} janvier 2005, il réunit 28 communes (adhésion des communes de Béthemont-la-Forêt et Chauvry). Le syndicat a pour mission de gérer les déchets ménagers des communes adhérentes (96 080 habitants).

Le siège du syndicat TRI-OR est basé à Champagne-sur-Oise.

COMPÉTENCES

Le syndicat TRI-OR exerce les compétences de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble du territoire.

CARTE DU SYNDICAT TRI-OR



-  Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes (CCSI)
-  Communauté de Communes du Haut Val d'Oise (CCHVO)
-  Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des 3 Forêts (CCVO3F)
-  Communauté de Communes Carnelle Pays de France (CCCPF)

LE TERRITOIRE

Le syndicat TRI-OR regroupe 28 communes réparties sur 4 intercommunalités :

Communes	Population
Beaumont sur Oise	10 333
Bernes sur Oise	2 708
Bruyères sur Oise	4 958
Champagne sur Oise	5 093
Mours	1 701
Nointel	919
Noisy sur Oise	554
Persan	14 395
Ronquerolles	926
Total CCHVO	41 587
Bethemont La Forêt	438
Chauvry	301
L'Isle Adam	12 658
Mériel	5 402
Nerville La Forêt	768
Parmain	5 770
Presles	4 066
Villiers Adam	874
Total CCVO3F	30 277
Asnières sur Oise	3 169
Baillet en France	2 035
Belloy en France	2 268
Maffliers	1 875
Montsault	4 055
Saint Martin du Tertre	2 713
Seugy	1 058
Viarmes	5 620
Villaines sous Bois	788
Total CCCPF	23 581
Frouville	355
Hédouville	280
Total CCSI	635
Total Tri Or	96 080

La composition du syndicat

LES MEMBRES DU BUREAU SYNDICAL



Olivier LESUEUR

Président

Maire de Mours



Jacques ALATI

1^{er} Vice-Président
chargé des
Finances

Conseiller
municipal à
Seugy



Frédéric FALLOT

2^e Vice-Président
chargé de la
Stratégie et du
Développement

1^{er} Adjoint
au maire de
Noisy sur Oise



Thierry PICHERY

3^e Vice-Président
chargé de la
Communication

Maire de
Saint Martin
Du Tertre



François DELAIS

4^e Vice-Président
chargé du
Secrétariat et de
la Vie du syndicat

Conseiller
municipal à
L'Isle Adam



Bruno MACE

5^e Vice-Président
chargé du
Personnel

Maire de
Villiers Adam

LA STRUCTURE ADMINISTRATIVE

Directrice des Services
Séverine LE BLANC

Directrice Adjointe en charge de la Communication et de l'Administration
Sonia ANSEAUME

Agent d'accueil
Brigitte MANGO

Comptable
et Gestionnaire
Ressources humaines
Nathalie LASKOWSKI

Responsable
Déchetteries et
Redevance Déchets
Emeline DELANOUE

Responsable Collecte
et apport volontaire
Sophie BREION

Service Communication
Responsable
Prévention des déchets
Corentin BIRON
*
2 Conseillers en
Collecte Sélective

Quai de transfert
Responsable
technique et sécurité
Franck LE GLOAHEC
*
3 Agents techniques
Guillaume ALLOU
François BONAFOS
Bruno ETIENNE

Le fonctionnement

Le syndicat est une structure intercommunale qui fonctionne sur le modèle d'un conseil municipal. Son administration est assurée par un Président, une assemblée délibérante (le Comité Syndical), une instance restreinte (le bureau) et une équipe technique et administrative.

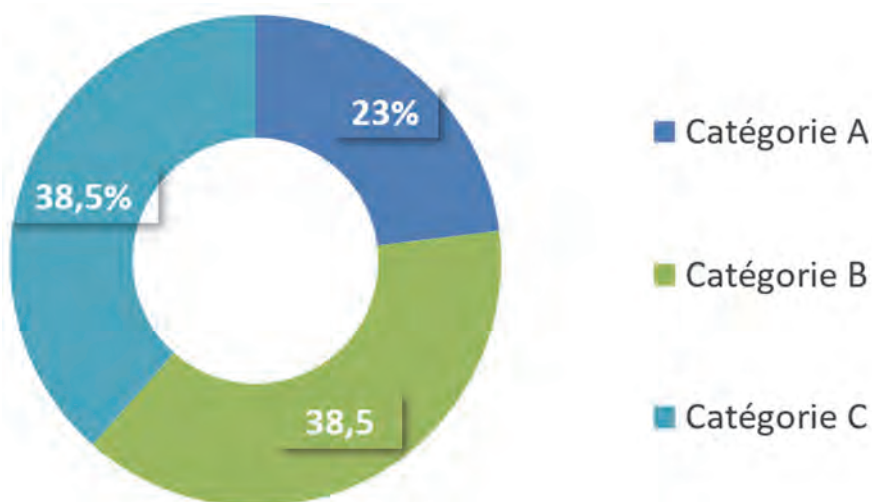
Le Comité Syndical est l'instance plénière où est définie la politique et où sont prises toutes les décisions importantes du syndicat. Ce comité vote le budget, décide des investissements et des modalités de gestion du service au travers de délibérations. Il se compose de 56 délégués titulaires (2 par commune) et 56 délégués suppléants.

Le Bureau Syndical est une instance plus restreinte en membres dont font partie le Président, les cinq Vice-Présidents et trois membres invités. Son rôle est de définir et appliquer la politique du syndicat.

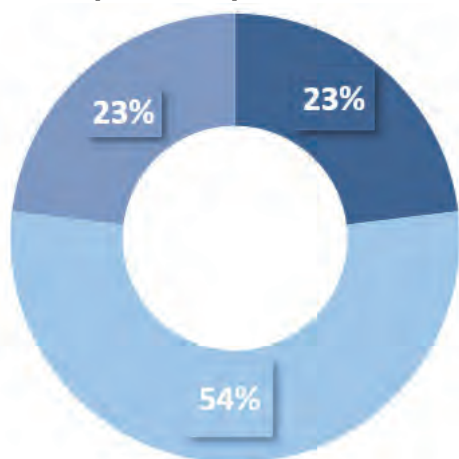
Le Comité Syndical s'appuie sur une équipe de 13 agents majoritairement titulaires (en comptant les activités en régie), répartis en plusieurs services : administratif, technique et communication/prévention.

Les emplois indirects nécessaires à la gestion du service sont d'environ 80 personnes chez les différents prestataires de services avec lesquels le syndicat TRI-OR est en contrat.

Répartition par catégorie

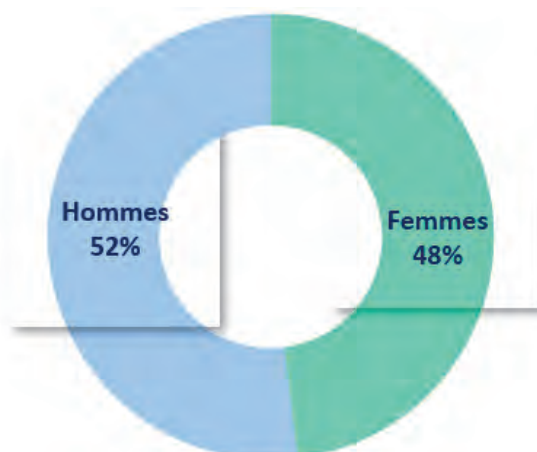


Répartition par service



■ Administratif
■ Technique
■ Communication / Prévention

Répartition par sexe



La vie du syndicat

Au cours de l'année 2025, le Comité Syndical s'est réuni 5 fois et s'est prononcé sur les thèmes suivants :

Comité Syndical du 11 février 2025		
Délibération n°2025-01 Adoption du procès-verbal du Comité Syndical du 16 décembre 2024		Majorité – 1 abstention
Liste des décisions du Président du 17 novembre 2024 au 27 janvier 2025		Unanimité
Délibération n°2025-02 Débat sur les orientations budgétaires 2025		Unanimité
Délibération n°2025-03 Les principes du déploiement du compostage partagé et sa Charte d'utilisation		Unanimité
Délibération n°2025-04 Convention de partenariat avec le Sigidurs		Unanimité
Délibération n°2025-05 Convention avec l'association Emmaüs pour la reprise des objets déposés dans les zones de réemploi		Unanimité
Délibération n°2025-06 Convention avec l'association IMAJ pour la reprise des objets déposés dans les zones de réemploi		Unanimité

Comité Syndical du 1^{er} Avril 2025		
Délibération n°2025-07 Adoption du procès-verbal du Comité Syndical 11 février 2025		Unanimité
Liste des décisions du Président du 28 janvier au 14 mars 2025		Unanimité
Délibération n°2025-08 Compte de gestion 2024		Unanimité
Délibération n°2025-09 Compte Administratif 2024		Unanimité
Délibération n°2025-10 Affectation des résultats		Unanimité
Délibération n°2025-11 Participation des communautés de communes 2025		Unanimité
Délibération n°2025-12 Budget 2025		Unanimité
Délibération n°2025-13 Contrat type emballages et papiers avec CITEO – Barème G		Unanimité
Délibération n°2025-14 Convention de partenariat pour la collecte et le traitement des cartouches filtrantes d'eau Brita		Unanimité
Délibération n°2025-15 Protocole d'expérimentation de collecte des articles culinaires usagés avec la société SEB		Unanimité
Délibération n°2025-16 Contrat type pour la gestion des déchets pneumatiques		Unanimité

Délibération n°2025-17 Avenant n°1 à signer avec Paprec relatif au marché de collecte des encombrants (marché 2024-02 lot n°3)	Unanimité
--	-----------

Comité Syndical du 24 Juin 2025	
Délibération n°2025-18 Adoption du procès-verbal du Comité Syndical du 1 ^{er} avril 2025	Majorité – 1 abstention
Liste des décisions du Président du 15 mars au 10 juin 2025	Unanimité
Délibération n°2025-19 Mise en place du compte financier unique	Unanimité
Délibération n°2025-20 Projet d'agrandissement de la déchetterie de Viarmes – acquisition des terrains	Unanimité
Délibération n°2025-21 Contrat territorial pour les articles de bricolage et de jardin de catégorie 3 et 4 à signer avec l'OCABJ	Unanimité
Délibération n°2025-22 Convention à signer avec ECOPAE pour la collecte séparée des petits appareils extincteurs	Unanimité
Délibération n°2025-23 Appel d'offres relatif au lavage et à l'entretien des bornes d'apport volontaire	Unanimité
Délibération n°2025-24 Appel d'offres relatif à la collecte et au traitement des déchets alimentaires	Unanimité

Comité Syndical du 23 Septembre 2025	
Délibération n°2025-25 Adoption du procès-verbal du Comité Syndical du 24 juin 2025	Unanimité
Liste des décisions du Président du 11 juin au 2 septembre 2025	Unanimité
Délibération n°2025-26 Les demandes d'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères au titre de 2026	Unanimité
Délibération n°2025-27 Protection sociale complémentaire 2024-2029 : convention de participation santé du CIG	Unanimité
Délibération n°2025-28 Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire 2023-2026 proposé par le CIG grande couronne et ralliement à la procédure de mise en concurrence pour la période 2027-2030	Unanimité
Délibération n°2025-29 Régularisation du forfait mobilités durables	Unanimité
Délibération n°2025-30 Attribution des bons cadeaux pour les agents du syndicat Tri Or	Unanimité
Délibération n°2025-31 Rapport d'activité 2024	Unanimité
Délibération n°2025-32 Appel à projet CITEO « mesure d'accompagnement pour la collecte des emballages et des papiers graphiques »	Unanimité

Comité Syndical du 9 décembre 2025	
Délibération n°2025-33 Adoption du procès-verbal du Comité Syndical du 23 septembre 2025	Majorité – 2 abstentions
Liste des décisions du Président du 3 septembre au 20 novembre 2025	Unanimité
Délibération n°2025-34 Autorisation des dépenses d'investissement avant le vote du budget	Unanimité
Délibération n°2025-35 Versement anticipé de la participation des communautés de communes 2026	Unanimité
Délibération n°2025-36 Avenant n°3 à signer avec Génériss dans le cadre du marché d'exploitation de l'usine (marché 2021-03)	Unanimité
Délibération n°2025-37 Sortie des biens de l'inventaire	Unanimité
Délibération n°2025-38 Décision modificative n°1	Unanimité
Délibération n°2025-39 Régularisation des amortissements sur exercice antérieur	Unanimité
Délibération n°2025-40 Bilan de l'appel d'offres relatif au lavage et à la maintenance des bornes d'apport volontaire	Unanimité

LA PRÉVENTION



La prévention

Les déchets ménagers et assimilés regroupent les ordures ménagères résiduelles, les emballages/papiers/cartons, les emballages en verre, les encombrants et les apports en déchetterie. La prévention des déchets consiste, en amont de la collecte, à en éviter ou à en réduire la production et à en limiter la nocivité (substances dangereuses et/ou difficiles à recycler). Elle est complémentaire au recyclage qui a pour but de récupérer la matière valorisable des déchets produits.

Ce que prévoit la réglementation :

- Loi AGECE « Loi Anti Gaspillage pour une Économie Circulaire » du 10 février 2020, avec comme principales mesures : augmentation des tonnages recyclés ; généralisation des poubelles de tri des emballages dans l'espace public en 2025 ; interdiction du plastique à usage unique en 2040 ; remplacement de la vaisselle jetable des fast-foods par de la vaisselle réutilisable ; mise en place de nouvelles filières REP ; développement de la consigne des emballages ; développement du réemploi et lutte contre le gaspillage alimentaire.
- Le PRPGD « Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets » de la région Ile-de-France a été approuvé en novembre 2019. Sans être exhaustif, les objectifs à atteindre se déclinent de la façon suivante :

- Dans la continuité du Plan Local de Prévention (PLP), mettre en place un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers Assimilés (PLPDMA) avec une baisse de 10% des déchets produits sur la période 2010-2025 et dépasser la baisse de 10% en 2031 par rapport à 2010 
- Harmoniser la couleur des couvercles des conteneurs selon les recommandations de l'ADEME et de CITEO 
- Mettre en place le tri de tous les emballages plastiques au 01/01/23 
- Mettre en place le tri à la source des biodéchets au 01/01/24 *En cours* 
- Réduire l'enfouissement des déchets de 50% sur la période 2010-2025
+ ramener la quantité de déchets ménagers enfouis à 10% ou moins de la quantité totale produite en 2031 *En cours*
- Engager une réflexion sur la tarification incitative pour les déchets ménagers assimilés d'ici 2025 *En cours*
- Doubler l'offre de réemploi / réutilisation / réparation en 2031 *En cours*
- Lutter contre les dépôts sauvages *En cours*

La politique menée dans le cadre de la prévention des déchets vise à répondre aux objectifs réglementaires, tout en maîtrisant les coûts liés à la collecte et au traitement des déchets.



Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés du syndicat TRI-OR se décline en plusieurs actions :

SENSIBILISATION DES HABITANTS A LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

Le syndicat TRI-OR communique sur la prévention des déchets auprès des élus, des habitants et des acteurs locaux (bailleurs, gardiens, associations...).

Des animations spécifiques sur la prévention des déchets sont proposées aux enfants des écoles du territoire, ainsi que des visites du site de Champagne-sur-Oise. Ces visites rendent la problématique des déchets bien plus concrète pour tous les publics.

Enfin, les stands d'information mis en place lors des manifestations, généralement à travers la présence de notre camion aménagé, permettent aux Conseiller(e)s en tri de communiquer sur la réduction des déchets.

Les bornes textiles :

Les habitants de nos 28 communes ont la possibilité de déposer leurs vêtements, linge de maison, chaussures et accessoires de maroquinerie usagés dans les 51 points d'apport volontaire en place sur le territoire.

Avec un point d'apport pour 1 884 habitants, nous atteignons l'objectif fixé par l'éco-organisme de la filière, Re_Fashion (un point pour 2 000 habitants). Il est important de pérenniser le maillage de nos points d'apport afin de maintenir cet objectif.

1 238 kg de vêtements récupérés sur les brocantes en 2025 (+273 kg)

Collecte des textiles sur les brocantes :

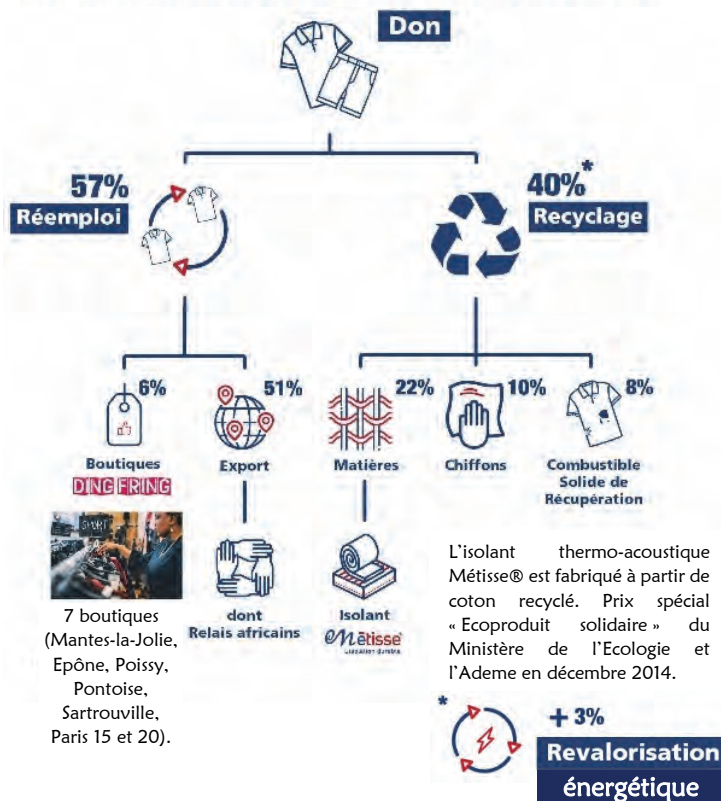
Dans le cadre de la réduction des déchets, le syndicat, en partenariat avec les opérateurs en

charge de la collecte des textiles, notamment Le Relais Val de Seine ainsi que les organisateurs des manifestations communales, organise des collectes lors des brocantes.

Un sac est remis aux exposants pour les textiles invendus qu'ils souhaiteraient donner et une borne provisoire peut être installée à un emplacement stratégique afin de faciliter la récupération des sacs.

L'objectif de ces actions est de valoriser le recyclage des déchets abandonnés à l'issue des manifestations pour éviter leur enfouissement.

Que deviennent vos vêtements ?

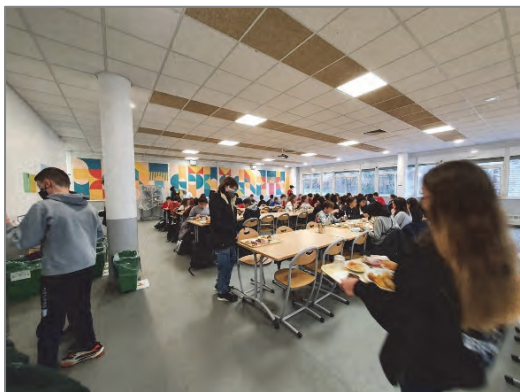


Le syndicat TRI-OR relaie de nombreux messages de prévention sur le tri, le réemploi et le recyclage des textiles sur son compte Instagram.

La prévention

Le gaspillage alimentaire :

Des actions de sensibilisation au gaspillage alimentaire sont menées dans les établissements scolaires qui le souhaitent.



DÉPLOYER L'ÉCO-EXEMPLARITE DU SYNDICAT DANS LES COMMUNES



La réutilisation du papier, l'impression en recto-verso, le tri du papier, les gobelets réutilisables ont été instaurés avec plusieurs communes du syndicat.

Le syndicat fournit également des bacs et des supports de sac poubelle multi flux aux communes qui le souhaitent pour le tri des déchets et emballages pour les événements tels que les brocantes, les fêtes de village, les soirées organisées par les comités des fêtes...



LES BONNES PRATIQUES MOINS GÉNÉRATRICES DE DÉCHETS

Le STOP PUB est un écogeste ayant un fort impact sur la réduction des déchets. Les vignettes « STOP PUB » sont à la disposition des habitants dans la plupart de nos communes et également à l'accueil du syndicat TRI-OR. Un STOP PUB sur votre boîte à lettres, c'est 25 kg de papier en moins !



DÉVELOPPER LE COMPOSTAGE

Les ordures ménagères résiduelles contiennent environ un tiers de biodéchets (déchets alimentaires et déchets végétaux). Développer le compostage est un levier important de la politique de réduction des déchets.

La formation des habitants est cruciale dans la réussite de cette pratique. C'est pourquoi le syndicat TRI-OR a choisi d'organiser des formations avant de leur fournir un composteur et un bioseau. Elle est destinée aussi bien aux débutants qu'aux personnes expérimentées.

Le compostage faisant parfois l'objet de fausses informations et de nombreuses idées reçues, ce moment d'échange a pour objectif de répondre aux interrogations de tous et de diffuser les bonnes pratiques.

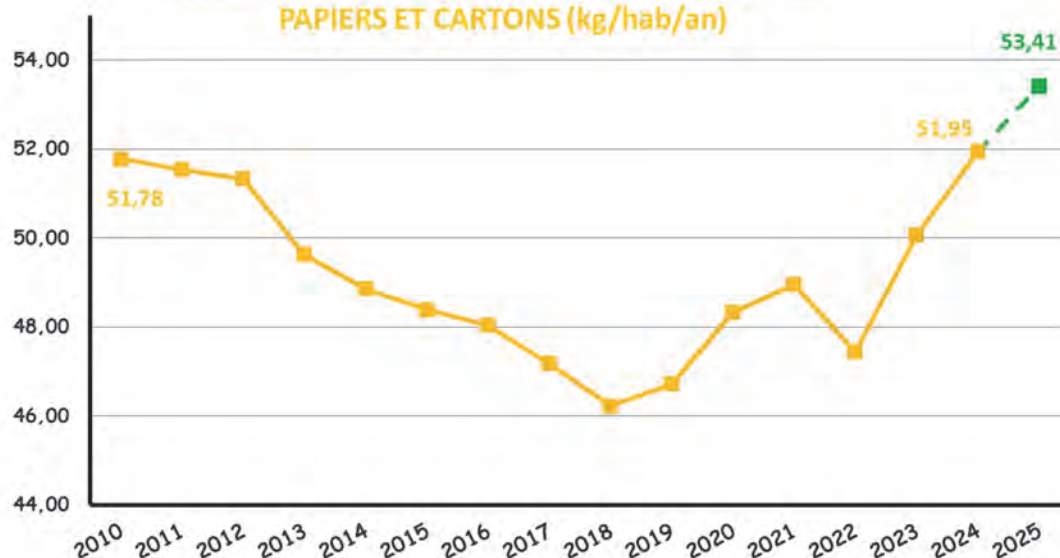


EVOLUTION DE LA PRODUCTION DE DECHETS PAR HABITANT DEPUIS 2010

EVOLUTION DES RATIOS POUR LES ORDURES MENAGERES
(kg/hab/an)



EVOLUTION DES RATIOS POUR LES EMBALLAGES,
PAPIERS ET CARTONS (kg/hab/an)

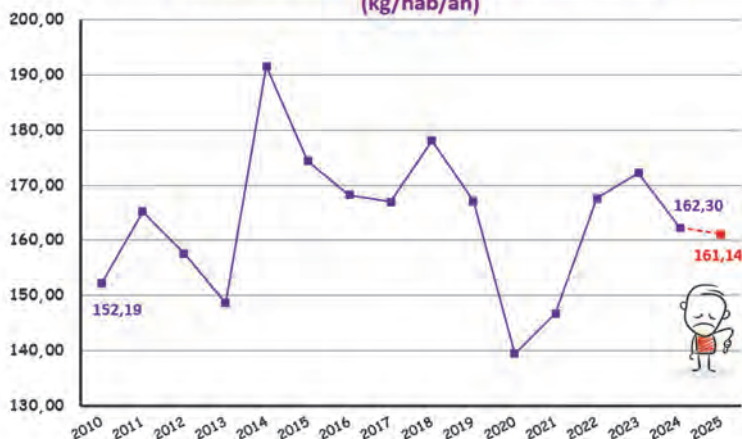


EVOLUTION DES RATIOS POUR LES VERRES (kg/hab/an)

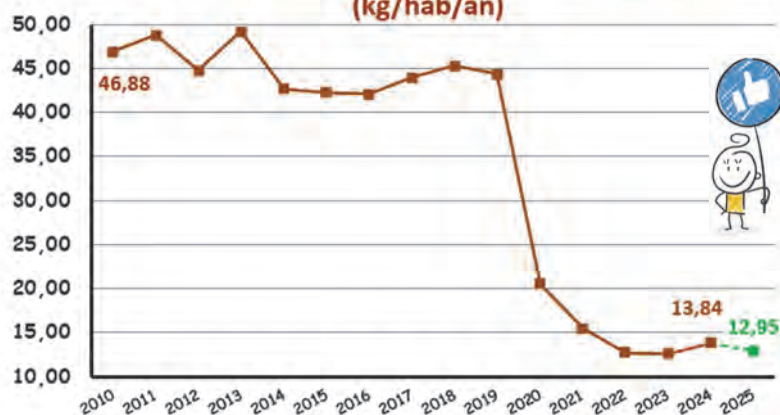


La prévention

EVOLUTION DES RATIOS POUR LES DECHETTERIES
(kg/hab/an)

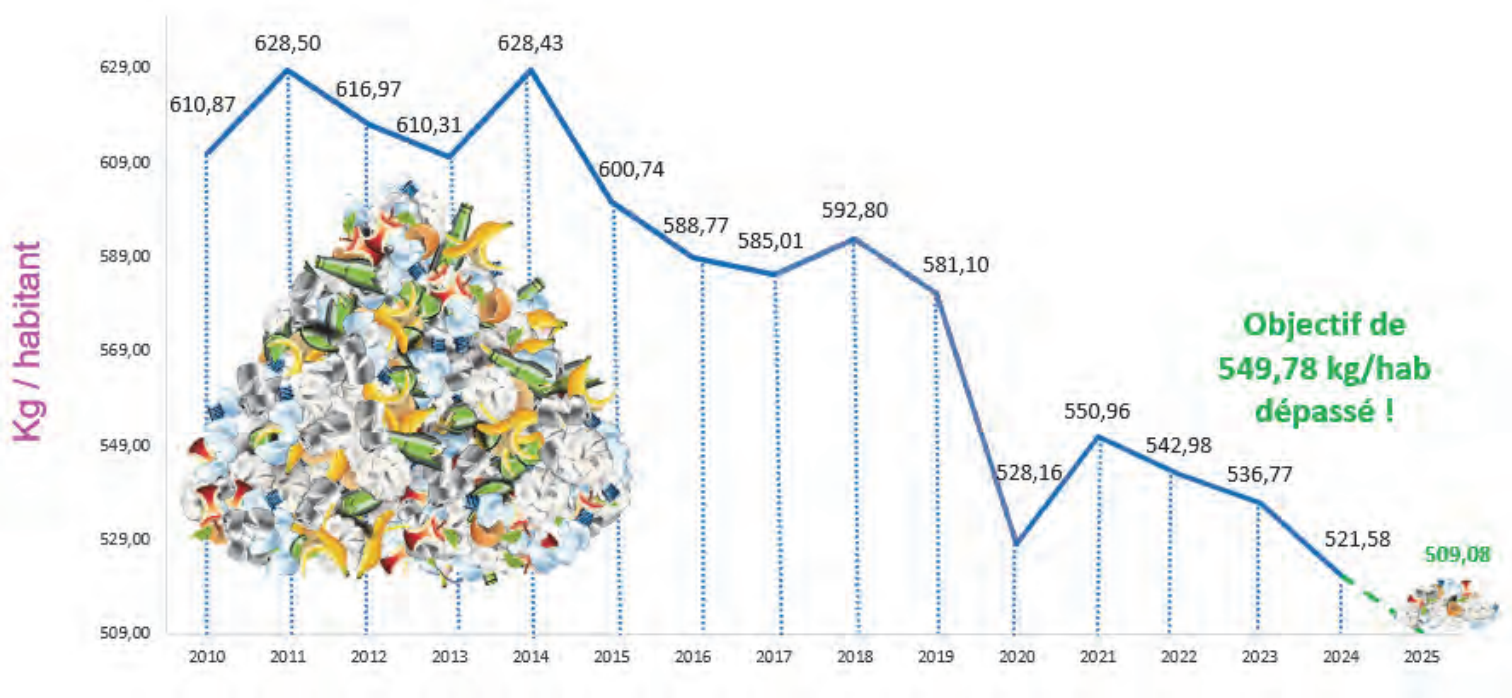


EVOLUTION DES RATIOS POUR LES ENCOMBRANTS
(kg/hab/an)



BILAN

Poids de déchets ménagers et assimilés⁽¹⁾ par habitant par an



¹ Déchets Assimilés : déchets produits par les professionnels en quantité et qualité assimilables à celles des ménages, soit 1100 litres par semaine.

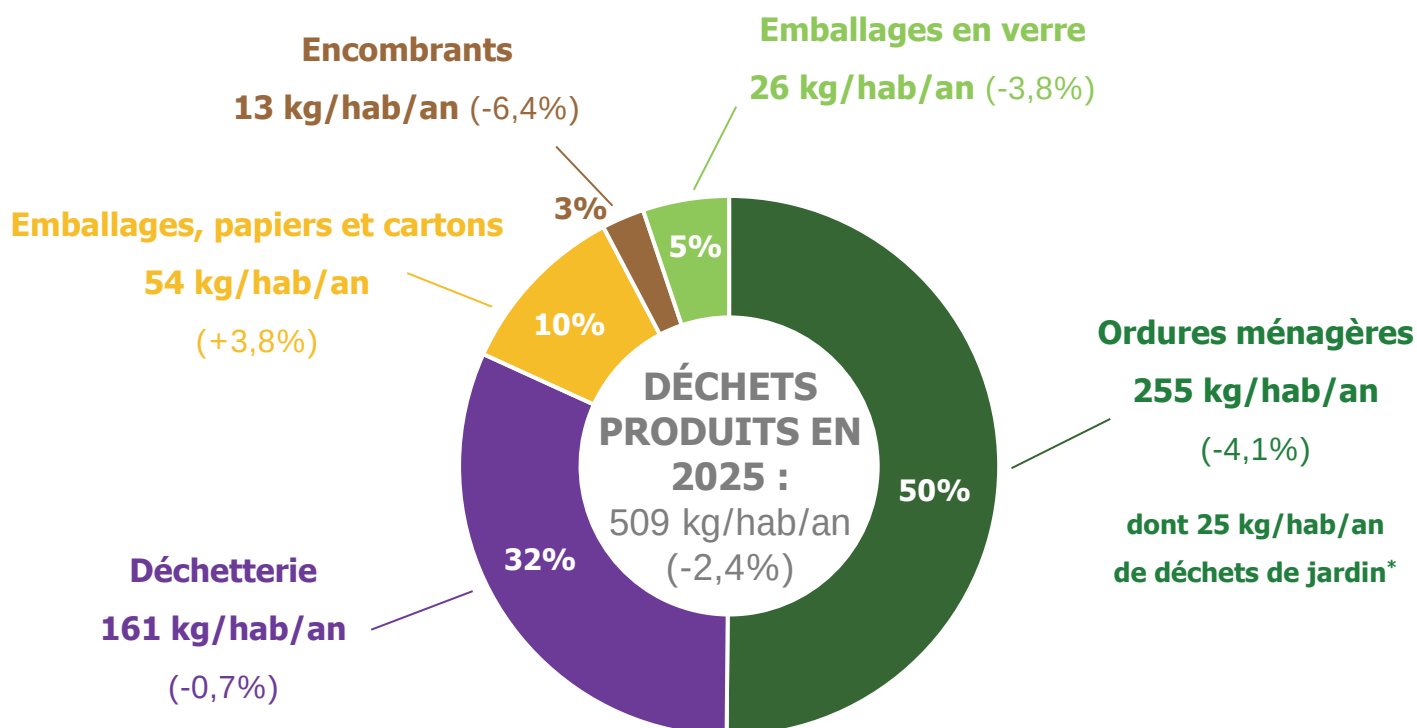


Soit une baisse de près de 17% depuis 2010.

L'objectif de -10% de déchets ménagers et assimilés d'ici 2031 est donc déjà atteint.

Poursuivons nos efforts pour faire encore mieux !

Focus sur la répartition des déchets produits en 2025 :



* Estimation issue de la campagne de caractérisations réalisée en 2025 par OPTAE. Les OMR hors végétaux représenteraient environ 230 kg / hab. / an.

STOP AU GÂCHIS, VIVE LE TRI !



La production globale de déchets par les habitants de notre territoire continue de diminuer, ce qui est très positif. Les emballages, papiers et cartons continuent de progresser, tandis que les ordures ménagères résiduelles et les encombrants diminuent.

Toutefois, il reste encore une bonne part de déchets valorisables à trier dans les ordures ménagères (plus de 70%), que ce soit des emballages ou des biodéchets.

Nous devons donc accentuer nos efforts collectifs afin de trier encore plus, et dans toutes les situations de notre quotidien : au travail, pendant nos loisirs, dans les lieux publics... Le tri doit devenir systématique, quel que soit l'endroit où l'on se trouve.



INDICATEURS TECHNIQUES



Les tonnages 2025

49 684 tonnes de déchets des ménages et assimilés ont été collectées et traitées en 2025 sur le territoire du syndicat TRI-OR.

Flux	Tonnages 2025	Variation / 2024
Ordures Ménagères Résiduelles	24 598 t.	-3,13%
Déchetteries	15 498 t.	0,09%
Emballages et papiers / cartons	5 131 t.	3,53%
Encombrants (Porte à porte)	1 223 t.	-7,38%
Verre	2 527 t.	-3,19%
Biodéchets alimentaires	76 t.	Nouveau
Apports des communes	229 t.	-26,60%
Textiles	402 t.	42,55%

Filières de traitement

Valorisation matière	20 432 t.
Papiers - cartons	3 278 t.
Verre	2 530 t.
Bois	2 426 t.
Acier - Aluminium	195 t.
Plastiques	915 t.
Ferraille - Batteries	647 t.
Déchets verts.	3 707 t.
Mobiliers	876 t.
Piles.	5 t.
Déchets électriques	605 t.
Pneus	46 t.
Menuiseries vitrées	24 t.
ABJ/ASL/JJ	30 t.
Terre/gravats/plâtre	5 072 t.
Biodéchets alimentaires	76 t.
Réemploi	20 t.
Traitement des ordures ménagères résiduelles.	24 727 t.
dont compost	2 587 t.
dont freinte (évaporation)	5 245 t.
dont valorisation en incinération	8 510 t.
dont enfouissement	8 366 t.
Stockage/enfouissement des encombrants (porte à porte et déchetteries)	1 744 t.
Valorisation énergétique des encombrants (porte à porte et déchetteries)	1 930 t.
Traitement déchets dangereux et huiles de vidange	239 t.
Filière textile	402 t.



79% des déchets
ont été valorisés
en 2025 !

Les emballages et les papiers/cartons

Les emballages et les papiers/cartons sont collectés en mélange en bacs ou en apport volontaire (bornes enterrées et bornes aériennes). La collecte sélective permet, après séparation par matière au centre de tri, de recycler les emballages en plastique, les emballages métalliques en acier et en aluminium, les briques alimentaires, les cartons et les papiers. Les chiffres clés 2025 sont issus du pont bascule.

Chiffres clés 2025

Tonnages des emballages et papiers/cartons collectés*	5 131 tonnes
Evolution des tonnages / 2024	+ 3,53%
Ratio	53,4 kg / an / habitant
Refus en sortie du centre de tri	942 tonnes soit 20,49 %
Tonnages recyclés	3 925 tonnes
*dont les PAV cartons	



LES MOYENS MIS EN PLACE POUR LA COLLECTE DES EMBALLAGES ET DES PAPIERS/CARTONS

La collecte des emballages s'organise :

- En porte à porte avec un passage hebdomadaire.
- En apport volontaire par l'intermédiaire des colonnes aériennes et des bornes enterrées. La fréquence de collecte est fonction du taux de remplissage des points.

Le syndicat TRI-OR assure la dotation en bacs aux nouveaux habitants ainsi que la maintenance du parc en place.

La troisième phase du plan d'harmonisation de la couleur des bacs de tri sélectif a été mise en place en 2025. 3 communes ont été équipées de bacs à couvercle jaune conformément à la couleur nationale, soit environ 3 400 bacs traités.

Les dotations sont fonction de la composition de la famille ainsi que du type d'habitat (collectif ou pavillonnaire).

Les bornes enterrées sont principalement installées pour l'habitat collectif. 32 points aériens complètent le dispositif.



Focus sur les cartons

Dans le cadre de l'Appel à projets Collecte soutenu par CITEO, 14 points d'apports dédiés aux cartons ont été installés au début de l'année 2025, en deux phases successives. Deux bornes enterrées spécifiques pour les cartons étaient déjà implantées dans la commune de L'Isle-Adam.

L'objectif de ces bornes spécifiques est de capter les cartons, notamment de grande taille, qui encombrant souvent les bacs jaunes et sont souvent déposés au pied des bornes enterrées ou des colonnes aériennes. Le changement de consommation, avec l'essor du e-commerce, génère en effet un afflux de cartons assez conséquent qu'il convient de diriger vers la filière de traitement adéquate.

Communes	Points d'apport	Tonnages collectés
Beaumont sur Oise	3	2,75
Bruyères sur Oise	1	0,85
Champagne sur Oise	1	1,33
Mours	1	1,46
Persan	3	3,08
Total CCHVO	9	9,47
L'Isle Adam	3	8,09
Mériel	1	1,49
Total CCVO3F	4	9,58
Baillet en France	2	2,76
Maffliers	1	0,03
Total CCCPF	3	2,76
Total TRI-OR	16	21,81



LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS/CARTONS : ÉTAT DU PARC

Communes	Points d'apports volontaires			Bacs		
	Aériens	Enterrés	Litrage total	Nombre	Litrage	Evolution 2024-2025
Beaumont sur Oise	2	25	133 000	2 609	531 600	3,28%
Bernes sur Oise	2	1	13 000	1 040	211 510	6,30%
Bruyères sur Oise		9	45 000	1 483	290 630	2,77%
Champagne sur Oise	5		20 000	2 051	394 200	4,34%
Mours		2	10 000	655	106 070	0,26%
Nointel		1	5 000	350	64 000	2,40%
Noisy sur Oise	1		5 000	305	48 430	1,25%
Persan 		35	175 000	2 637	648 480	2,46%
Ronquerolles				409	65 210	5,89%
Total CCHVO	10	73	406 000	11 539	2 360 130	3,29%
Béthemont La Forêt				202	33 460	1,09%
Chauvry				134	20 320	1,09%
L'Isle Adam	4	20	116 000	4 058	850 100	2,71%
Mériel 		4	20 000	1 980	341 290	2,77%
Nerville La Forêt				271	41 770	0,87%
Parmain		1	5 000	2 095	370 050	7,03%
Presles	3		12 000	1 830	310 210	3,11%
Villiers Adam				397	62 040	1,44%
Total CCVO3F	7	25	153 000	10 967	2 029 240	3,42%
Asnières sur Oise	2	4	28 000	1 136	195 110	2,07%
Baillet en France	1	1	9 000	795	167 300	1,12%
Belloy en France	3		9 000	951	184 680	3,27%
Maffliers				708	132 720	4,83%
Montsault	4		16 000	1 513	289 450	1,95%
Saint Martin du Tertre	3	3	27 000	908	151 820	1,48%
Seugy				465	76 550	1,11%
Viarmes 	1	4	24 000	2 350	408 520	1,59%
Villaines sous Bois		1	5 000	310	55 610	2,98%
Total CCCPF	14	13	118 000	9 136	1 661 760	2,11%
Frouville	1		4 000	162	26 370	-0,79%
Hédouville				158	24 130	0,00%
Total CCSI	1		4 000	320	50 500	-0,41%
Total Tri Or	32	111	681 000	31 962	6 101 630	2,98%

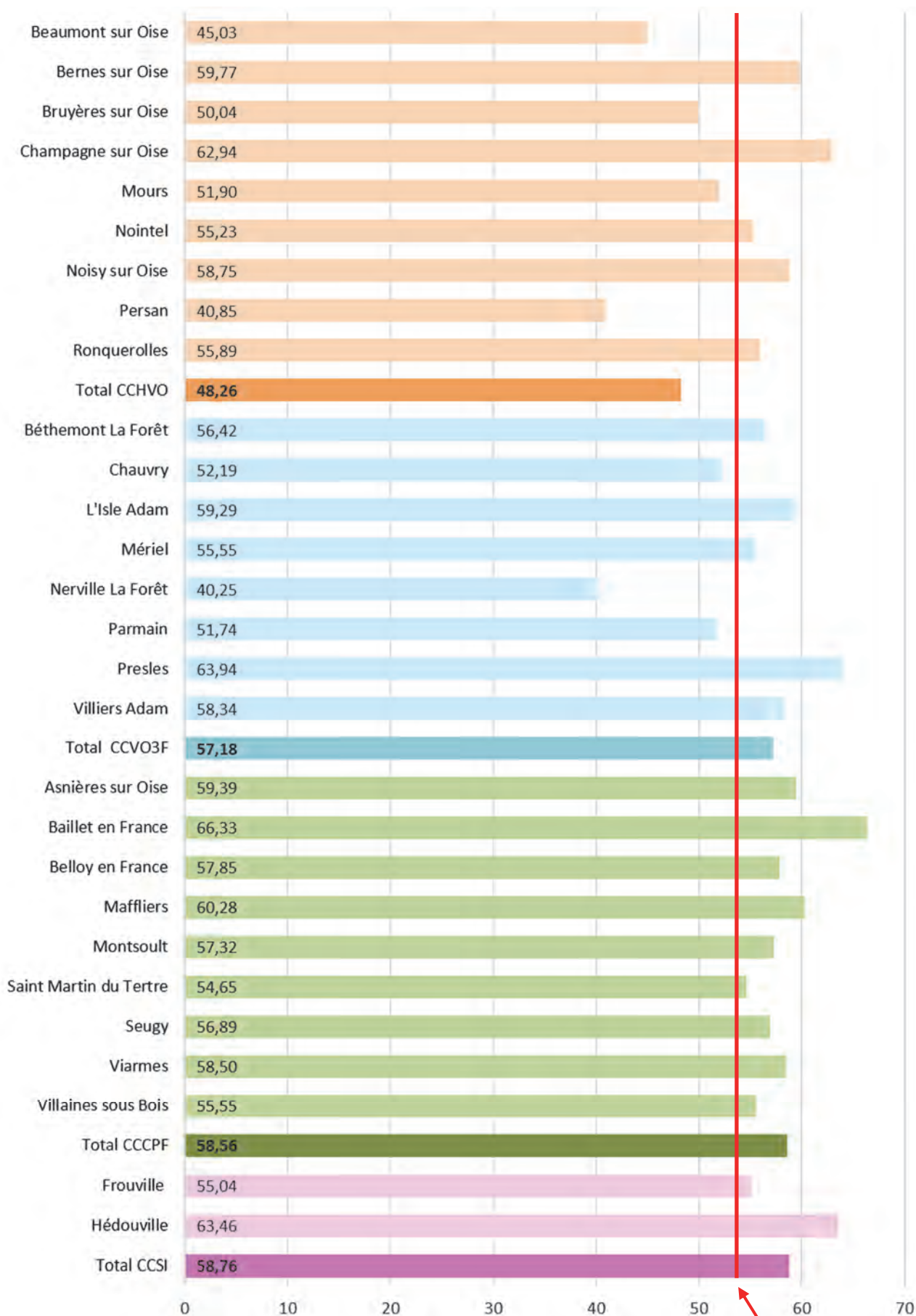
LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS/CARTONS : LES TONNAGES

Le syndicat TRI-OR dispose de la pesée embarquée pour connaître le tonnage de chaque commune pour chaque flux de déchets, en porte à porte et en apport volontaire.

En 2025, les tonnages issus de la pesée embarquée pour les emballages, les papiers et les cartons sont de 5 156,63 tonnes.

Communes	Tonnages totaux collectés	Evolution 2024-2025	Ratio par habitant kg/hbt/an
Beaumont sur Oise	465,34	10,91%	45,03
Bernes sur Oise	161,87	5,11%	59,77
Bruyères sur Oise	248,11	-1,28%	50,04
Champagne sur Oise	320,53	-6,71%	62,94
Mours	88,28	-3,62%	51,90
Nointel	50,76	19,55%	55,23
Noisy sur Oise	32,55	-4,77%	58,75
Persan	587,99	4,03%	40,85
Ronquerolles	51,75	23,45%	55,89
Total CCHVO	2 007,18	3,26%	48,26
Béthemont La Forêt	24,71	-8,65%	56,42
Chauvry	15,71	30,59%	52,19
L'Isle Adam	750,43	7,44%	59,29
Mériel	300,06	2,03%	55,55
Nerville La Forêt	30,91	-4,89%	40,25
Parmain	298,53	-5,07%	51,74
Presles	259,97	-0,93%	63,94
Villiers Adam	50,99	18,20%	58,34
Total CCVO3F	1 731,31	2,80%	57,18
Asnières sur Oise	188,20	23,06%	59,39
Baillet en France	134,99	12,63%	66,33
Belloy en France	131,21	2,63%	57,85
Maffliers	113,02	9,17%	60,28
Montsoult	232,42	-1,86%	57,32
Saint Martin du Tertre	148,27	-1,48%	54,65
Seugy	60,19	-9,05%	56,89
Viarmes	328,76	0,09%	58,50
Villaines sous Bois	43,77	1,20%	55,55
Total CCCPF	1 380,83	3,87%	58,56
Frouville	19,54	-4,40%	55,04
Hédouville	17,77	4,28%	63,46
Total CCSI	37,31	-0,45%	58,76
Total TRI-OR	5 156,63	3,24%	53,67

LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS/CARTONS : RATIO PAR HABITANT ET PAR COMMUNE (KG/HABITANT/AN)



Focus sur le contrôle qualité du tri

Les agents du quai de transfert effectuent quotidiennement des caractérisations. Cela consiste à prélever un échantillon moyen de l'ordre de 60 kg (deux bacs de 660 L remplis) à réception de la collecte. Cet échantillon est trié manuellement sur une table de caractérisation, chaque catégorie de déchets est ensuite pesée, ce qui permet de connaître le pourcentage de chaque type de matière et des indésirables. Les apports sont considérés comme satisfaisants si le taux d'erreurs de tri ne dépasse pas 20%.

Qualité du tri par commune

Les apports des camions de collecte sont identifiés par commune, ce qui permet d'évaluer la qualité du tri et la bonne compréhension des consignes par les habitants.

212 caractérisations des emballages, papiers et cartons ont ainsi été réalisées en 2025. Ces contrôles permettent de connaître le taux d'erreurs de tri moyen sur une tournée et d'orienter les actions de communication.



Classement des communes en fonction de leur taux de refus moyen lors des caractérisations de 2025 :



Tournée	Taux de refus (%)	Tournée	Taux de refus (%)
Baillet en France	17,11	Belloy en France	20,91
Frouville	18,70	Nointel	20,94
Saint Martin du Tertre	18,72	Villaines sous Bois	20,94
Montsoult	18,87	Béthemont la Forêt	20,98
Bernes sur Oise	19,25	Mériel	21,05
Mours	19,60	Viarmes	21,23
Nerville la Forêt	19,69	Bruyères sur Oise - BAVE	21,42
Chauvry	19,83	L'Isle Adam	21,48
Asnières sur Oise	19,90	Noisy sur Oise	21,52
Persan - BAVE Le Village	19,91	Maffliers	21,70
Parmain	20,11	Hédouville	21,71
Beaumont sur Oise	20,17	Seugy	21,93
Ronquerolles	20,34	L'Isle Adam - BAVE Port et Pré Manchez	22,39
Bruyères sur Oise	20,69	Champagne sur Oise	22,85
Persan	20,75	Villiers Adam	22,96
Presles	20,86	Champagne sur Oise - BAVE	24,05
Beaumont s. O. - BAVE Le RAC et Boyenval	20,89		



Le contenu du bac de tri sur le territoire de TRI-OR

Environ 350 caractérisations des emballages/papiers/cartons ont été réalisées en 2025 avant leur expédition vers le centre de tri de Limeil Brévannes.

Celles-ci ont permis de connaître le contenu moyen des bacs de tri et des points d'apport volontaire du territoire.

Contenu moyen des apports de tri sélectif par matière en 2025 :



Matière	Part en 2025	Part en 2024	Evolution
Plastiques	16,4 %	17,7 %	-7,3%
Cartons	28,9 %	30,5 %	-5,2%
Papiers	29,8 %	27,3 %	+9,2%
Métaux	4,6 %	5,1 %	-9,8%
Erreurs de tri	20,3 %	19,4 %	+4,6%

Le verre alimentaire

Les emballages en verre (bouteilles, flacons et pots) sont collectés en bacs (couvercle vert), en bornes aériennes et en bornes enterrées. Cette collecte sélective permet de recycler le verre et d'en limiter la présence dans le bac des ordures ménagères.

Chiffres clés 2025

Tonnages des emballages en verre alimentaire collectés	2 527 tonnes
Evolution des tonnages / 2024	- 3,19%
Ratio	26,3 kg / an / habitant

LES MOYENS MIS EN PLACE POUR LA COLLECTE DU VERRE ALIMENTAIRE

La collecte des emballages en verre s'organise :

- En porte à porte avec un passage mensuel.
- En apport volontaire par l'intermédiaire des colonnes aériennes et des bornes enterrées. La fréquence de collecte est fonction du taux de remplissage des points.

Le syndicat TRI-OR assure la dotation en bacs des nouveaux habitants ainsi que la maintenance du parc en place.

Les dotations sont fonction de la composition de la famille ainsi que du type d'habitat (collectif ou pavillonnaire).

Les bornes enterrées sont installées principalement pour l'habitat collectif, équipées d'un orifice vert et ont une capacité de 3m³.

En complément, le syndicat TRI-OR a mis en place des points aériens pour l'apport volontaire des emballages en verre alimentaire.



LE VERRE ALIMENTAIRE : ÉTAT DU PARC

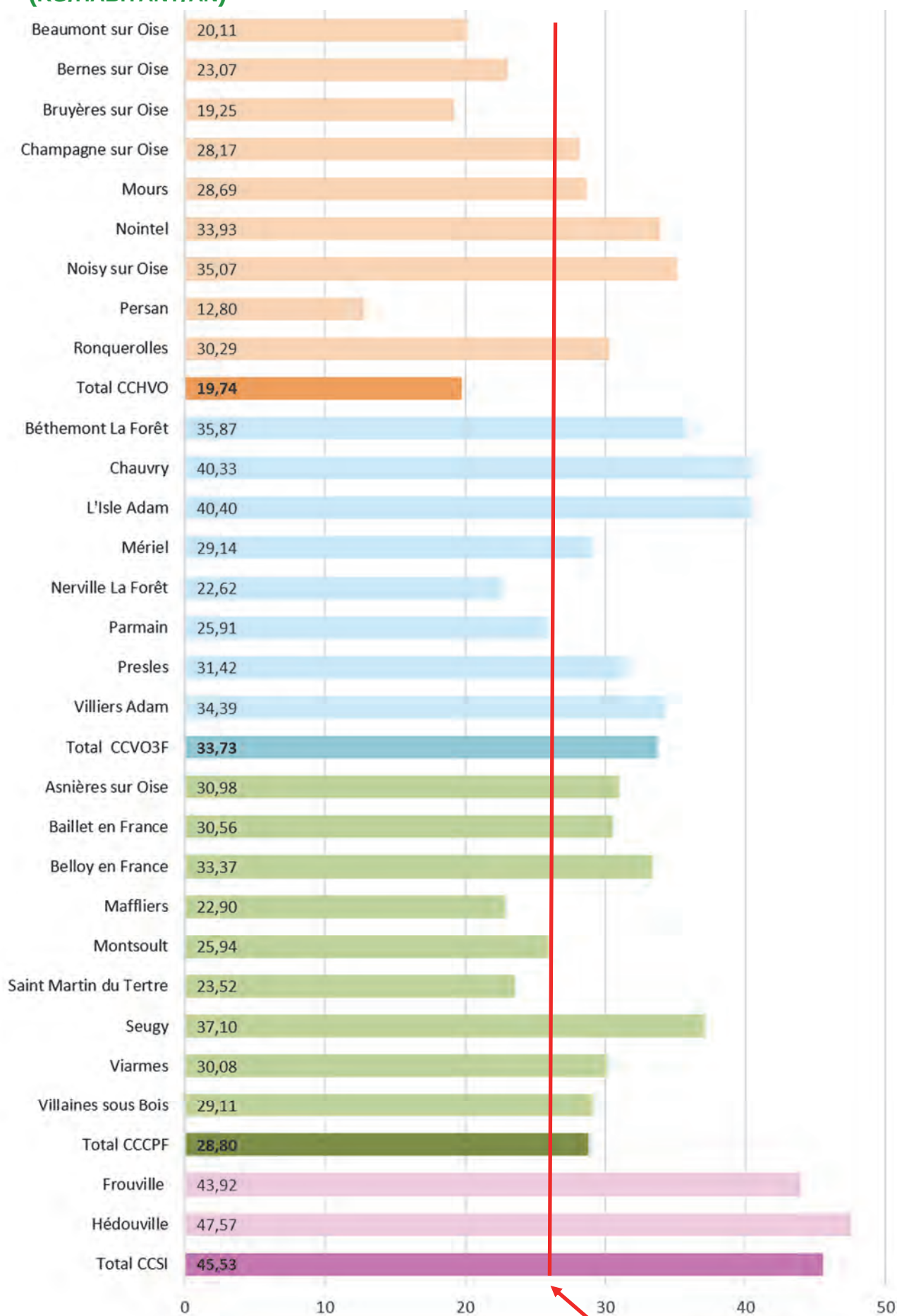
	Points d'apports volontaires			Bacs		
Communes	Aériens	Enterrés	Litrage total	Nombre	Litrage	Evolution 2024-2025
Beaumont sur Oise	2	25	83 000	2 444	217 055	2,04%
Bernes sur Oise	2	1	11 000	962	76 380	5,18%
Bruyères sur Oise		9	27 000	1 451	124 750	2,30%
Champagne sur Oise	5		20 000	1 898	161 640	3,53%
Mours		2	6 000	656	49 930	1,57%
Nointel		1	3 000	369	33 520	4,70%
Noisy sur Oise	1		4 000	308	22 105	1,73%
Persan	3	31	105 000	2 415	235 395	0,43%
Ronquerolles	1			430	35 865	8,08%
Total CCHVO	14	69	259 000	10 933	956 640	2,44%
Béthemont La Forêt	1		4 000	208	15 255	4,20%
Chauvry	1		4 000	138	10 205	0,34%
L'Isle Adam	5	18	74 000	3 789	351 205	1,00%
Mériel		4	12 000	1 999	166 505	5,09%
Nerville La Forêt				283	22 570	0,83%
Parmain	1	1	7 000	2 104	182 445	3,74%
Presles	4		16 000	1 774	134 805	2,56%
Villiers Adam				414	34 505	3,74%
Total CCVO3F	12	23	117 000	10 709	917 495	2,64%
Asnières sur Oise	1	4	16 000	1 107	89 025	0,10%
Baillet en France	1	1	7 000	798	71 695	2,22%
Belloy en France	2		8 000	950	69 855	3,18%
Maffliers				691	60 975	2,54%
Montsoul	4		16 000	1 390	112 145	2,54%
Saint Martin du Tertre	3	3	21 000	904	64 740	3,19%
Seugy				475	39 680	2,01%
Viarmes	1	4	16 000	2 368	186 945	2,43%
Villaines sous Bois		1	3 000	312	24 930	4,14%
Total CCCPF	12	13	87 000	8 995	719 990	2,32%
Frouville	1		4 000	172	13 520	-6,14%
Hédouville	1		4 000	162	12 185	0,70%
Total CCSI	2		8 000	334	25 705	-3,02%
Total TRI-OR	40	105	471 000	30 971	2 619 830	2,42%

LE VERRE ALIMENTAIRE : LES TONNAGES

En 2025, les tonnages issus de la pesée embarquée pour le verre sont de 2 550,27 tonnes. Ils totalisent les collectes en porte à porte et la collecte des points d'apport volontaire.

Communes	Tonnages totaux collectés	Evolution 2024-2025	Ratio par habitant kg/hbt/an
Beaumont sur Oise	207,78	0,97%	20,11
Bernes sur Oise	62,47	4,85%	23,07
Bruyères sur Oise	95,42	-12,68%	19,25
Champagne sur Oise	143,48	3,21%	28,17
Mours	48,81	0,78%	28,69
Nointel	31,18	4,00%	33,93
Noisy sur Oise	19,43	-7,78%	35,07
Persan	184,30	-12,63%	12,80
Ronquerolles	28,05	-4,43%	30,29
Total CCHVO	820,92	-3,81%	19,74
Béthemont La Forêt	15,71	-2,54%	35,87
Chauvry	12,14	7,82%	40,33
L'Isle Adam	511,32	-0,95%	40,40
Mériel	157,42	-7,37%	29,14
Nerville La Forêt	17,37	-23,82%	22,62
Parmain	149,48	-6,83%	25,91
Presles	127,74	-0,10%	31,42
Villiers Adam	30,06	1,18%	34,39
Total CCVO3F	1 021,24	-3,14%	33,73
Asnières sur Oise	98,17	2,48%	30,98
Baillet en France	62,18	-20,71%	30,56
Belloy en France	75,69	10,43%	33,37
Maffliers	42,93	-5,67%	22,90
Montsault	105,18	-11,61%	25,94
Saint Martin du Tertre	63,81	-7,14%	23,52
Seugy	39,25	-12,64%	37,10
Viarmes	169,05	-1,79%	30,08
Villaines sous Bois	22,94	7,80%	29,11
Total CCCPF	679,20	-4,92%	28,80
Frouville	15,59	9,17%	43,92
Hédouville	13,32	26,26%	47,57
Total CCSI	28,91	16,43%	45,53
Total TRI-OR	2 550,27	-3,65%	26,54

LE VERRE ALIMENTAIRE : RATIO PAR HABITANT ET PAR COMMUNE (KG/HABITANT/AN)



Les ordures ménagères résiduelles

Les ordures ménagères résiduelles (OMR) sont constituées des déchets restants une fois le geste de tri effectué.

Chiffres clés 2025

Tonnages des ordures ménagères résiduelles collectés	24 598 tonnes
Evolution des tonnages / 2024	- 3,13%
Ratio	255,3 kg / an / habitant
Apports des communes	199 tonnes
Evolution des apports / 2024	- 27,9%
Tonnages de compost produit	2 587 tonnes
Tonnages traités par incinération.	8 510 tonnes
Tonnages dirigés en enfouissement.	8 366 tonnes
Freinte ¹	5 245 tonnes

LES MOYENS MIS EN PLACE POUR LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

La collecte des ordures ménagères s'organise :

- En porte à porte.
- En bornes enterrées pour les habitats collectifs équipés.

Les ordures ménagères sont collectées une ou deux fois par semaine par des bennes de 26 tonnes ou des bennes plus petites pour les voies étroites.

La majorité des communes ont fait le choix de se conteneuriser pour les ordures ménagères. Ainsi, le syndicat assure la dotation en bacs des habitants de celles-ci.

Le volume des bacs est adapté à la fréquence de collecte et au nombre de personnes composant le foyer.



¹ Freinte : perte, évaporation pendant le process de compostage des ordures ménagères résiduelles.

LES COMMUNES CONTENEURISÉES EN ORDURES MENAGERES EN 2024

Fin 2025, 128 points d'apport volontaire dédiés aux ordures ménagères résiduelles sont en service et 26 communes sont conteneurisées.

Communes	Points d'apports volontaires			Bacs		
	Aériens	Enterrés	Litrage total	Nombre	Litrage	Evolution 2024-2025
Beaumont sur Oise		28	140 000	2 438	468 560	5,14%
Bernes sur Oise		1	5 000	996	190 510	3,61%
Bruyères sur Oise		10	50 000	1 260	232 430	5,11%
Champagne sur Oise				1 977	380 620	2,02%
Mours		1	5 000	627	97 740	0,08%
Nointel		1	5 000	323	54 070	2,06%
Noisy sur Oise	1		4 000			
Persan		44	220 000	2 841	748 990	1,43%
Ronquerolles Nouveau				86	13 010	
Total CCHVO	1	85	429 000	10 548	2 185 930	3,46%
Béthemont La Forêt				177	34 040	-0,35%
Chauvry				122	20 250	0,40%
L'Isle Adam		20	100 000	4 134	867 740	-0,86%
Mériel		5	25 000	1 961	333 510	1,38%
Nerville La Forêt Nouveau				83	12 500	
Parmain		1	5 000	1 956	396 840	1,24%
Presles				1 758	287 030	0,56%
Villiers Adam				403	62 320	1,66%
Total CCVO3F		26	130 000	10 594	2 014 230	0,85%
Asnières sur Oise		6	30 000	1 073	169 560	2,24%
Baillet en France		1	5 000	740	142 570	4,36%
Belloy en France	2		2 000	954	166 910	1,80%
Maffliers				628	111 800	3,67%
Montsoulst				1 312	247 190	-0,31%
Saint Martin du Tertre		3	15 000	903	151 060	0,68%
Seugy				452	74 270	2,22%
Viarmes		4	20 000			
Villaines sous Bois				311	55 960	1,36%
Total CCCPF	2	14	72 000	6 373	1 119 320	1,74%
Frouville				58	10 600	46,01%
Hédouville				138	19 570	-0,31%
Total CCSI				196	30 170	12,20%
Total TRI-OR	3	125	631 000	27 711	5 349 650	2,15%

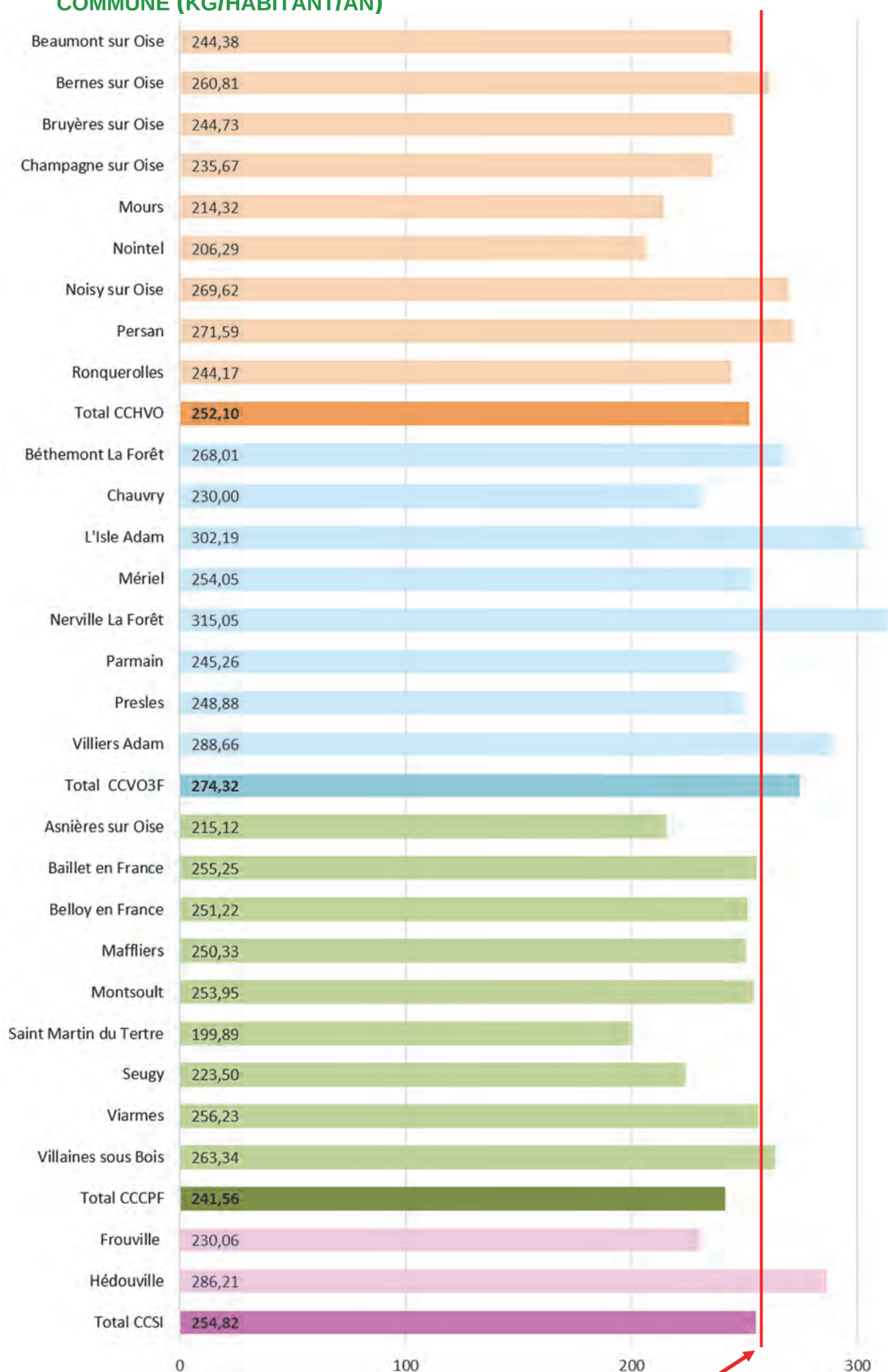
LES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES : LES TONNAGES

En 2025, les tonnages issus de la pesée embarquée pour les ordures ménagères sont de 24 647,78 tonnes.

Ils totalisent les collectes en porte à porte et la collecte des points d'apport volontaire.

Communes	Tonnages collectés	Evolution 2024-2025	Ratio par habitant kg/hbt/an
Beaumont sur Oise	2 525,21	-4,09%	244,38
Bernes sur Oise	706,26	0,91%	260,81
Bruyères sur Oise	1 213,38	-3,75%	244,73
Champagne sur Oise	1 200,26	-4,98%	235,67
Mours	364,55	-10,15%	214,32
Nointel	189,58	10,77%	206,29
Noisy sur Oise	149,37	1,60%	269,62
Persan	3 909,48	-3,08%	271,59
Ronquerolles	226,10	-4,10%	244,17
Total CCHVO	10 484,19	-3,37%	252,10
Béthemont La Forêt	117,39	-12,32%	268,01
Chauvry	69,23	3,56%	230,00
L'Isle Adam	3 825,07	-4,86%	302,19
Mériel	1 372,40	-5,68%	254,05
Nerville La Forêt	241,96	-1,53%	315,05
Parmain	1 415,17	-3,97%	245,26
Presles	1 011,93	-2,98%	248,88
Villiers Adam	252,29	3,02%	288,66
Total CCVO3F	8 305,44	-4,36%	274,32
Asnières sur Oise	681,71	-1,73%	215,12
Baillet en France	519,43	-9,44%	255,25
Belloy en France	569,77	-1,12%	251,22
Maffliers	469,36	0,20%	250,33
Montsoult	1 029,77	-7,09%	253,95
Saint Martin du Tertre	542,29	-7,74%	199,89
Seugy	236,46	-6,20%	223,50
Viarmes	1 440,04	-2,51%	256,23
Villaines sous Bois	207,51	-0,08%	263,34
Total CCCPF	5 696,34	-4,18%	241,56
Frouville	81,67	-4,68%	230,06
Hédouville	80,14	-6,25%	286,21
Total CCSI	161,81	-5,46%	254,82
Total TRI-OR	24 647,78	-3,91%	256,53

LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES : RATIO PAR HABITANT ET PAR COMMUNE (KG/HABITANT/AN)



LE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

Le centre de traitement sur le site de Champagne sur Oise permet de valoriser par compostage les ordures ménagères résiduelles collectées, à l'aide de procédés de tri spécifiques : le Tri Mécano Biologique.

Le Tri Mécano Biologique s'applique aux ordures ménagères résiduelles et consiste en une succession de plusieurs opérations :

- des opérations de traitement et de tris mécaniques qui visent à fractionner les déchets et à isoler progressivement les déchets fermentescibles des autres éléments (métaux, plastiques, verre...),
- des opérations biologiques (qui constituent le processus du compostage) qui transforment la fraction fermentescible isolée en compost valorisé par la vente aux agriculteurs. L'autre fraction dite « refus de compostage » est incinérée ou enfouie.



- **Exploitant : VEOLIA (GENERIS)**
- **24 727 t. traitées en 2025**
- **2 214 t. de compost vendues aux agriculteurs et 42 tonnes distribuées aux habitants**
- **6 038 t. d'ordures ménagères détournées de l'usine**

Faits marquants 2025 :

- Le compost produit entre janvier et juin a été évacué en stockage car il ne répondait pas à la norme NFU 44-51. Afin d'identifier l'origine de la non-conformité, une étude a été menée par la société Biotval. Les conclusions ont mis en évidence le temps de fermentation comme facteur déterminant dans le processus de compostage. À la suite de ces résultats, la Direction de Veolia a adapté l'organisation de l'exploitation afin de réduire le temps de séjour des matières dans le hall de fermentation. Le retour à des durées équivalentes à celles d'avant l'incendie a permis le rétablissement de la conformité du compost.
- De nombreux travaux de maintenance ont été poursuivis afin de garantir la pérennité et maintenir les performances de notre Unité de Valorisation Organique :
 - Consolidation du tube de 33 mètres : les renforts intérieurs ont été intégralement remplacés. Cette intervention a nécessité au préalable un travail important de nettoyage.
 - Réalisation de travaux sur la roue Siloda et la table densimétrique, équipements majeurs dans le process de compostage.
 - Réalisation des tests de remise en service de la poulie magnétique. Les essais ont été prometteurs. Toutefois un déplacement de l'équipement est envisagé afin d'en optimiser l'efficacité.
 - L'équipe de Veolia est au complet depuis juin 2025, avec un Directeur, une Responsable d'Exploitation, un Responsable Maintenance et une Assistante d'exploitation. Cette organisation renforcée contribue à la stabilité du fonctionnement de l'installation et au suivi des actions d'amélioration engagées.

Les encombrants

Les encombrants regroupent les déchets lourds et volumineux des ménages. Ils peuvent être déposés dans les déchetteries du territoire. En complément, le syndicat TRI-OR organise une collecte en porte à porte sur rendez-vous et les encombrants sont triés dans un hall aménagé sur le site de Champagne sur Oise afin d'être valorisés au maximum. Les services techniques des communes ont également la possibilité d'y apporter les encombrants récupérés sur le domaine public.

Chiffres clés 2025

Tonnages des encombrants collectés	1 223 tonnes
Evolution des tonnages / 2024	- 7,4%
Ratio	12,73 kg / an / habitant
Nombre de rendez-vous	8 081
Evolution du nombre de RDV / 2024	- 6,38%
Apports des communes	21 tonnes
Evolution des apports / 2024	- 40%
Tonnages dirigés à l'enfouissement	185 tonnes
Tonnages valorisés	1 101 tonnes

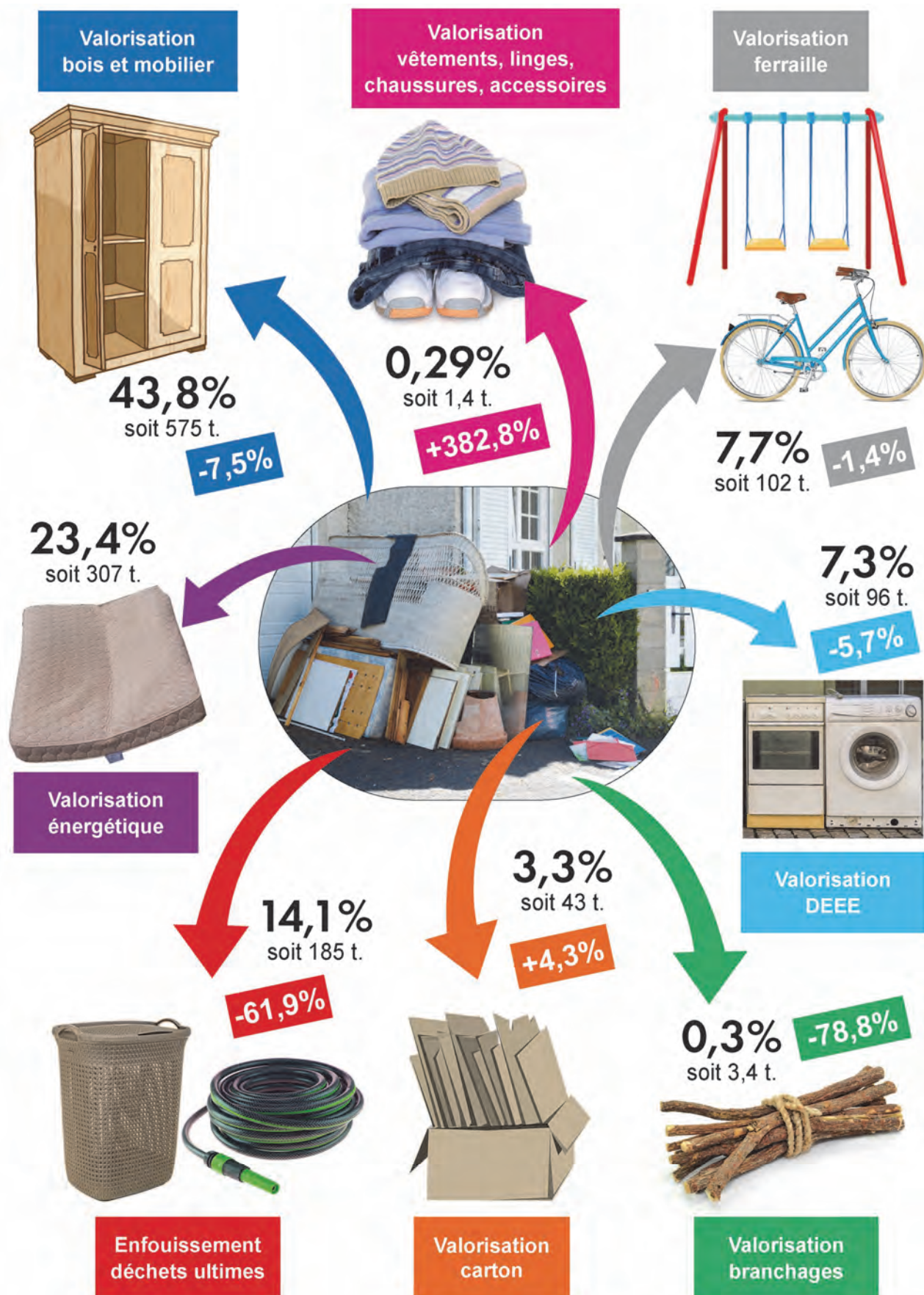
Communes	Nombre de RdV	Evolution 2024-2025
Beaumont sur Oise	764	-5,21%
Bernes sur Oise	261	-1,14%
Bruyères sur Oise	496	-5,34%
Champagne sur Oise	382	-4,98%
Mours	194	10,86%
Nointel	90	-4,26%
Noisy sur Oise	41	-18,00%
Persan	637	-6,73%
Ronquerolles	71	-29,70%
Total CCHVO	2 936	-7,17%
Béthemont La Forêt	59	20,41%
Chauvry	50	-19,35%
L'Isle Adam	1 207	6,72%
Mériel	654	6,00%
Nerville La Forêt	96	14,29%
Parmain	549	-19,15%
Presles	460	-14,18%
Villiers Adam	87	-17,14%
Total CCVO3F	3 162	-2,80%
Asnières sur Oise	255	8,51%
Baillet en France	271	2,26%
Belloy en France	180	1,69%
Maffliers	177	-6,84%
Montsoul	372	-7,69%
Saint Martin du Tertre	133	-22,67%
Seugy	69	-21,59%
Viarmes	412	4,83%
Villaines sous Bois	51	-7,27%
Total CCCPF	1 920	-5,42%
Frouville	35	-16,67%
Hédouville	28	-26,32%
Total CCSI	63	-21,49%
Total TRI-OR	8 081	-6,38%



86,5% des encombrants ont été valorisés en 2025 !

Mois	Tonnages collectés	Evolution 2024/2025
Janvier	97,90	12,68%
Février	96,80	-1,00%
Mars	100,08	6,65%
Avril	116,10	-5,70%
Mai	110,86	-9,75%
Juin	121,38	3,94%
Juillet	105,24	-10,54%
Août	94,19	-30,98%
Septembre	111,54	-12,08%
Octobre	106,10	-0,39%
Novembre	80,66	-10,95%
Décembre	81,24	-19,71%
Total	1222,09	-7,45%
Moyenne mensuelle	101,84	-7,67%

Focus sur la valorisation des encombrants :



Les déchetteries

Le syndicat TRI-OR dispose de deux déchetteries situées sur les communes de Viarmes et de Champagne sur Oise. Chaque déchetterie est un centre d'apport volontaire ; les particuliers du territoire peuvent y déposer gratuitement leurs déchets, contribuant ainsi à l'amélioration du recyclage. Chaque catégorie de déchets fait l'objet d'un traitement spécifique.

Chiffres clés 2025 déchetterie de Champagne sur Oise

Tonnages totaux réceptionnés	9 735 tonnes
Evolution des tonnages / 2024	0,62 %
Fréquentation	78 585
Evolution de la fréquentation / 2024	+ 3,99%

Chiffres clés 2025 déchetterie de Viarmes

Tonnages totaux réceptionnés	5 763 tonnes
Evolution des tonnages / 2024	- 0,79%
Fréquentation	48 010
Evolution de la fréquentation / 2024	- 3,60%

Nature des déchets	Tonnages 2025	Evolution 2024/2025
Terres et gravats	4 676,34	1,66%
Ferraille	554,14	6,34%
Encombrants	2 710,15	-12,27%
Déchets verts	3 155,26	-6,35%
Bois	1 851,77	26,58%
Batteries	20,90	26,51%
Cartons	215,76	4,67%
Huiles	31,65	14,92%
Piles	4,64	6,76%
DEEE ¹	530,25	6,02%
DDS ²	210,18	14,40%
Pneus	46,12	9,16%
Déchets d'éléments d'ameublements	875,78	-23,07%
Plâtre	396,06	94,82%
Menuiseries vitrées	23,90	175,98%
Plastiques	144,78	42,36%
Articles de sport et loisirs	26,16	651,61%
Jeux Jouets / Articles de bricolage	3,07	365,15%
Réemploi	20,15	364,29%
Total	15 497,06	2,21%

¹ DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

² DDS : Déchets Dangereux Spécifiques

LA FRÉQUENTATION DES DECHETTERIES 2025

Communes	Fréquentation Champagne sur Oise	Evolution 2024-2025	Ratio de passage	Fréquentation Viarmes	Evolution 2024-2025	Ratio de passage
Beaumont sur Oise	7 439	4,47%	9,47%	665	-18,10%	1,53%
Bernes sur Oise	3 425	9,39%	4,36%	70	0,00%	0,16%
Bruyères sur Oise	3 873	3,50%	4,93%	392	-22,68%	0,90%
Champagne sur Oise	10 120	0,79%	12,89%	58	-30,12%	0,13%
Mours	2 333	3,32%	2,97%	50	-1,96%	0,15%
Nointel	1 209	3,69%	1,54%	64	-34,69%	0,15%
Noisy sur Oise	207	36,18%	0,26%	915	3,16%	2,11%
Persan	10 141	0,88%	12,91%	215	-13,65%	0,50%
Ronquerolles	1 760	10,07%	2,24%	16	-5,88%	0,04%
Total CCHVO	40 507	3,17%	51,58%	2 445	-11,86%	5,09%
Béthemont La Forêt	260	11,59%	0,33%	163	32,52%	0,38%
Chauvry	137	21,24%	0,17%	170	-14,14%	0,39%
L'Isle Adam	12 033	7,48%	15,32%	221	-12,30%	0,51%
Mériel	5 030	7,04%	6,41%	194	2,11%	0,45%
Nerville La Forêt	915	-3,58%	1,17%	108	-16,28%	0,25%
Parmain	9 552	2,73%	12,16%	98	-16,95%	0,23%
Presles	5 535	0,22%	7,05%	536	-1,29%	1,24%
Villiers Adam	1 070	16,68%	1,36%	131	-12,08%	0,30%
Total CCVO3F	34 532	4,87%	43,97%	1 621	-4,76%	3,38%
Asnières sur Oise	236	21,65%	0,30%	5 967	-1,63%	13,77%
Baillet en France	445	1,60%	0,57%	2 116	15,82%	4,88%
Belloy en France	71	24,56%	0,09%	4 702	-2,71%	10,85%
Maffliers	602	-3,53%	0,77%	1 648	1,79%	3,80%
Montsoult	814	-1,09%	1,04%	3 482	-3,55%	8,04%
Saint Martin du Tertre	141	0,00%	0,18%	4 512	1,78%	10,41%
Seugy	60	100,00%	0,08%	2 437	-11,96%	5,62%
Viarmes	262	29,70%	0,33%	12 614	-2,03%	29,11%
Villaines sous Bois	47	0,00%	0,06%	1 777	-6,03%	4,10%
Total CCCPF	2 678	4,77%	3,41%	39 255	-1,67%	81,76%
Frouville	326	-6,86%	0,42%	0	0,00%	0,00%
Hédouville	489	15,60%	0,62%	5	0,00%	0,01%
Total CCSI	815	5,43%	1,04%	5	0,00%	0,01%
Total TRI-OR	78 532	3,99%	100%	43 326	-2,43%	100%
Sigidurs	53	0,00%		4 684	-13,26%	9,76%
Autres						

Faits marquants 2025 :

Les déchetteries mobiles

Le Syndicat a organisé 5 déchetteries mobiles sur l'année 2025, qui se sont tenues sur les communes de Mériel et Parmain. Ce service de proximité est proposé à toutes les communes du territoire.

Ces déchetteries mobiles ont eu du succès, puisque de nombreux usagers sont venus déposer des déchets :



	Tonnes collectées	Fréquentation
Mériel le 12/04/2025	18.22	198
Parmain le 26/04/2025	8.32	153
Mériel le 05/07/2025	9.22	123
Parmain le 18/10/2025	5.57	157
Mériel le 25/10/2025	13.55	284



L'application MONTRI

Votre Syndicat Tri-Or présente

montri

MONTRI

Toutes les informations déchetteries réunies dans une application

★★★★★ 4,5/5

disponible sur Google Play

télécharger dans l'App Store

Mon compte Déchetterie

Déchetterie de Virmes

Cartes et plan d'accès

Informations

- 1 Ferme à 19:00
- 2 Conditions d'accès
- 3 Déchets acceptés

TRI-OR

Syndicat pour la collecte et le traitement des ordures ménagères

Nouveau service disponible !

Le Syndicat Tri-Or facilite la gestion de vos déchets avec l'application Montri !

- Dans quelle poubelle dois-je trier cet emballage ?
- Les pneus sont-ils acceptés dans ma déchetterie ?
- Quel est le meilleur moment pour me rendre en déchetterie ?
- Vous avez rencontré un problème ?
- Les actualités du Syndicat Tri-Or.

Téléchargez gratuitement l'application Montri pour trier au quotidien et sans erreurs !

Lors du renouvellement du marché d'exploitation des déchetteries, la société PAPREC proposait l'application MONTRI. Elle est opérationnelle depuis septembre 2024.

Cette application permet de mettre à disposition des usagers des déchetteries toutes les informations facilitant son accès et son utilisation de manière générale.

Indicateurs techniques

Les nouvelles filières à Responsabilité Élargie du Producteur sur les déchetteries

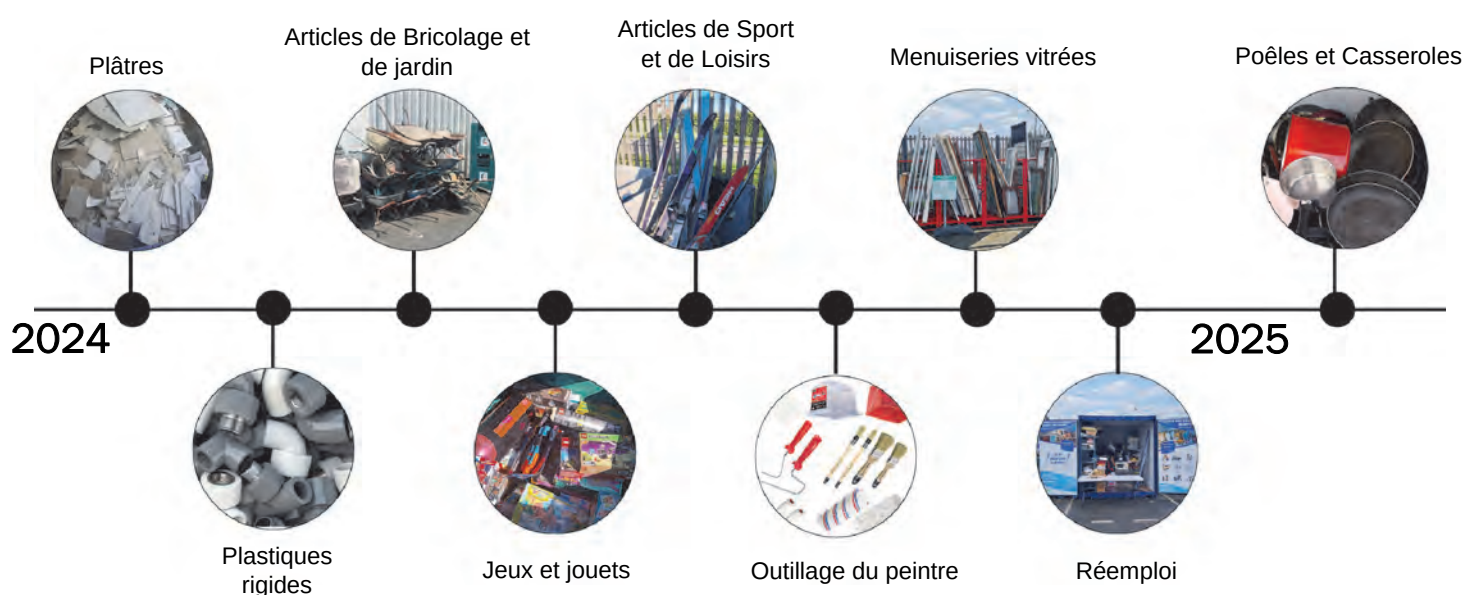
Pour rappel, le principe est simple : celui qui fabrique, qui distribue un produit ou qui importe un produit doit prendre en charge sa fin de vie. Le producteur et le distributeur doivent ainsi financer, organiser et mettre en place les solutions de collecte, de réutilisation ou de recyclage appropriées pour son produit.

C'est le concept du pollueur payeur : plus un produit est polluant, plus les coûts pour sa fin de vie sont importants pour le producteur.



La déchetterie de Viarmes étant trop petite pour accueillir de nouvelles filières, seuls les Articles de Sport et Loisirs ont pu y être ajoutés.

Toutes les filières ont été mises en place sur la déchetterie de Champagne sur Oise.



- La filière PMCB vise à mieux collecter et valoriser les déchets issus des activités du bâtiment : construction, rénovation et démolition. Elle couvre notamment : les gravats, les plâtres, les plastiques rigides, les menuiseries vitrées, l'outillage du peintre... Les objectifs de cette filière sont de réduire les dépôts sauvages, de valoriser les matériaux et d'harmoniser les pratiques.
- Les filières Articles de Sport et Loisirs et Articles de Bricolage et de Jardin ont pour but de développer le réemploi et la réparation de ces objets, ainsi que le recyclage des articles non réutilisables. Ils sont récupérés par des acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire, tel que des ressourceries ou des associations.
- Un caisson de réemploi a été installé sur la déchetterie de Champagne sur Oise. Des associations locales viennent collecter chaque mois les objets afin de les trier et de les revendre en ressourceries.
- Le Groupe SEB (téal) a lancé au début de l'année 2025 une initiative : la création d'une filière industrielle et nationale de collecte et de recyclage des ustensiles de cuisine (poêles, casseroles, woks, moules, faitouts), toutes marques confondues. Le principe repose sur l'économie circulaire : les métaux sont triés à l'aide de l'intelligence artificielle, fondus en France et réutilisés pour fabriquer de nouvelles poêles neuves.

Les éco-organismes, partenaires du syndicat



Citeo est une entreprise à mission créée par les acteurs du secteur de la grande consommation et de la distribution pour réduire l'impact environnemental de leurs **emballages et papiers**, en leur proposant des solutions de **réduction, de réemploi, de tri et de recyclage**.

Sans but lucratif, Citeo est donc financée par les entreprises qui produisent et mettent sur le marché les papiers et les emballages ménagers. Elle accompagne techniquement et soutient financièrement les collectivités pour collecter, trier et recycler toujours plus, au meilleur coût. Elle pilote ainsi régulièrement des appels à projets qui visent à **améliorer les dispositifs de tri, de collecte et de traitement des emballages, papiers et cartons ménagers**.



Aujourd'hui, 72% des emballages ménagers et 62% des papiers sont recyclés grâce au geste de tri des Français, devenu premier geste éco-citoyen.

5 131 t.
d'emballages,
papiers et cartons
collectés en 2025
(+3,5%)



Ecomaison est un organisme à but non lucratif, agréé par le ministère de l'Écologie depuis 2013. Il est financé par une éco-participation payée par chaque consommateur lorsqu'il achète un meuble neuf.

Ce que deviennent les meubles usagés :

- **Le recyclage** : cela permet d'économiser des ressources car la majorité des meubles sont composés de bois, de métaux et de mousses qui peuvent être recyclés.
- **La production d'énergie** : les meubles qui ne peuvent pas être recyclés ou réutilisés sont valorisés sous forme de chaleur ou d'électricité.

876 t. de déchets
d'ameublement
collectés en 2025
dans nos
déchetteries
(-23%)





ECOSYSTEM coordonne la collecte, la dépollution et le recyclage des **appareils électriques, électroniques et des ampoules des particuliers et des professionnels.**

Les appareils électriques et les ampoules peuvent contenir des substances polluantes, comme les gaz frigorigènes des appareils de froid ou les traces de mercure dans les ampoules fluocompactes. Les recycler permet de dépolluer ces substances selon des normes environnementales strictes.

Recycler ses appareils électriques et ses ampoules, c'est réutiliser de la matière et préserver des ressources naturelles. Par exemple, le métal peut être utilisé pour fabriquer des cadres de vélos et le plastique pour produire des pièces automobiles.



530 t. de DEEE collectés en 2025 (+6%)



La mission première de Corepile est de développer la collecte sélective et le recyclage de **toutes les catégories de piles et de batteries.** Cet éco-organisme en recycle chaque année plus de 500 millions, ce qui équivaut à un poids supérieur à celui de la Tour Eiffel ! 1,2 milliard de piles sont vendues par an en France. Corepile estime que 15 piles sur 100 sont encore jetées aux ordures ou dans la nature.

La valorisation des piles et des petites batteries a pourtant de nombreuses vertus :

- éviter de gaspiller des ressources naturelles présentes en quantités limitées dans la nature comme le fer, le zinc ou le nickel ;
- produire, après recyclage, des alliages et des métaux à valeur ajoutée (acier, ferronickel) qui seront utilisés dans de nombreuses industries ;
- éviter d'introduire dans les ordures ménagères (destinées au compostage pour notre Syndicat) des traces de métaux lourds, contenus dans certains types de piles.

4.6 t. de piles collectées en 2025 (+7%)



EcoDDS a pour mission d'encourager au tri, de collecter et de traiter certains déchets chimiques dans des conditions visant à préserver aussi bien la santé de chacun que l'environnement.

Les « déchets diffus spécifiques (DDS) » au sens de la loi sont issus de produits contenant une ou plusieurs molécules chimiques, qui peuvent constituer un risque pour la santé et/ou l'environnement.

Dans cette liste, on repère plusieurs catégories d'usages :

Bricolage et décoration : peinture, vernis, lasure, enduit, mastic, colle, résine, mousse expansive, antirouille, white spirit, décapant, solvant, diluant acétone.

Entretien des véhicules : antigel, filtre à huile, liquide de dégivrage et de refroidissement, anti-goudron.

Produits spéciaux : déboucheur des canalisations, ammoniacque, soude, eau oxygénée, acide, décapant pour le four, répulsif, produits de traitement des matériaux, notamment du bois.

Entretien de la piscine : galets de chlore et désinfectant piscine, produits régulateurs de PH.

Jardinage : engrais non-organique, anti-mousse, insecticide, herbicide, fongicide.

Chauffage, cheminée et barbecue : combustible liquide, allume-feu, nettoyant de cheminée, alcool à brûler, produit de ramonage.

210 t. de DDS collectés en 2025 (+14%)



INDICATEURS FINANCIERS



Le budget 2025

Les dépenses du syndicat TRI-OR pour l'année 2025 s'élèvent à 16 809 040,10 €, et les recettes à 17 782 361,08 € dont 408 690,56 € de reprise de résultat.

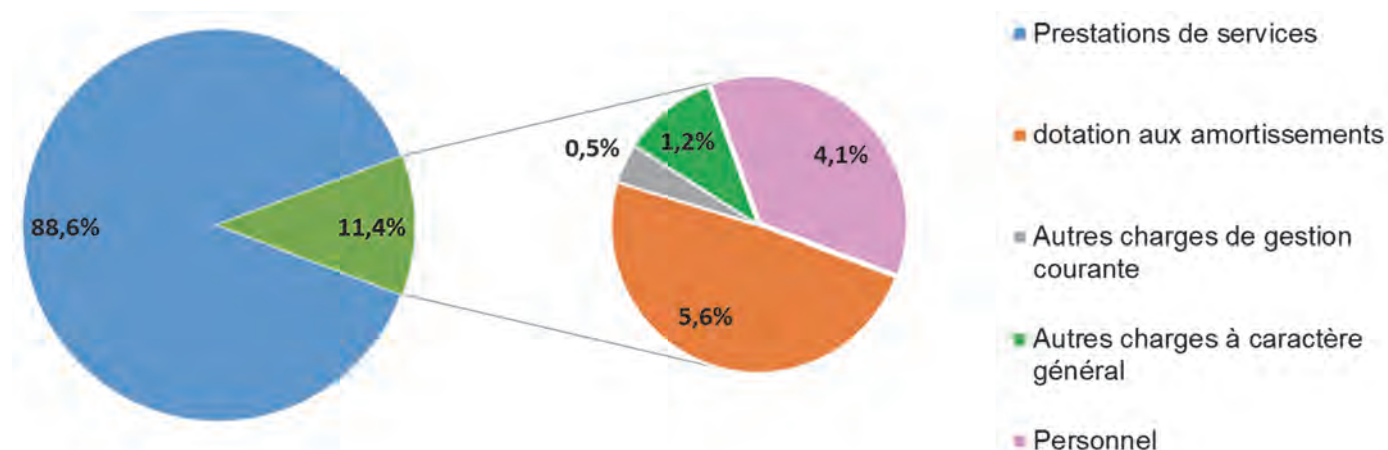
Chiffres clés du compte administratif 2025

TOTAL DES DÉPENSES	16 809 040,10 €
dont FONCTIONNEMENT	15 688 261,88 €
dont INVESTISSEMENT	1 120 778,22 €
dont résultat antérieur reporté	0,00 €
TOTAL DES RECETTES	17 782 361,08 €
dont FONCTIONNEMENT	16 231 857,43 €
dont INVESTISSEMENT	1 141 813,09 €
dont résultat antérieur reporté	408 690,56 €
LES RESTES A RÉALISER EN DEPENSES	
FONCTIONNEMENT	0,00 €
INVESTISSEMENT	87 868,80 €
LES RESTES A RÉALISER EN RECETTES	
FONCTIONNEMENT	0,00 €
INVESTISSEMENT	0,00 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2025	
885 452,18 €	

FONCTIONNEMENT : RÉPARTITION DES RECETTES ET DES DÉPENSES

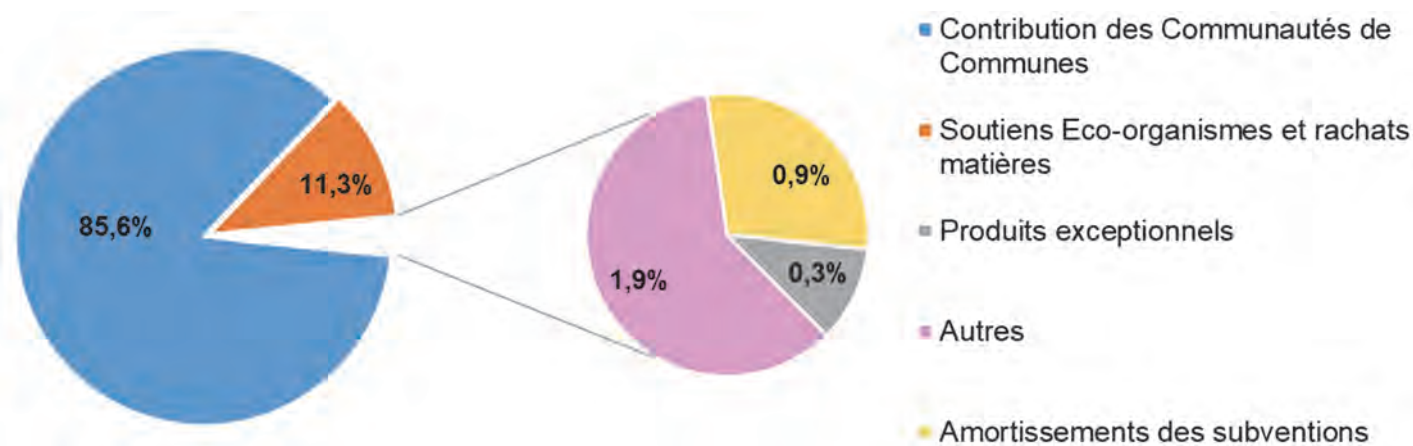
Dépenses de fonctionnement 2025

Prestations de services	13 900 385,12 € soit 88,6%
dont Collecte	4 760 318,62 €
dont Traitement des ordures ménagères	5 203 965,64 €
dont Traitement des encombrants.	488 434,24 €
dont Traitement des recyclables.	1 419 950,53 €
dont Déchetteries	1 541 481,98 €
dont Entretien des bacs	84 876,77 €
dont Biodéchets	50 256,29 €
dont Prestations aux communes	351 101,05 €
Dotation aux amortissements.	875 892,17 € soit 5,6%
Frais de personnel (y compris quai de transfert)	646 724,61 € soit 4,1%
Autres charges à caractère général	187 212,32 € soit 1,2%
Autres charges de gestion courante	78 047,36 € soit 0,5%



Recettes de fonctionnement 2025

Contribution des Communautés de Communes	13 887 602,01 € soit 85,6%
Soutiens des Eco-Organismes et ventes des matériaux.	1 828 122,51 € soit 11,3%
Amortissement des subventions.	149 160,64 € soit 1,0%
Produits exceptionnels.	56 613,16 € soit 0,3%
Autres recettes	310 359,11 € soit 1,9%



DÉTAIL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Contribution des Communautés de Communes	13 887 602,01 €
Communauté de Communes du Haut Val d'Oise	5 822 419,98 €
Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des 3 Forêts	4 712 727,99 €
Communauté de Communes de Carnelle-Pays de France	3 261 194,04 €
Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes	91 260,00 €
Reprises filières	447 051,44 €
Journaux, Revues, Magazines	113 206,59 €
Emballages en plastique	177 860,08 €
EMR ¹	71 824,71 €
Verre	21 586,64 €
Aluminium	31 430,91 €
Acier	14 711,10 €
Ferraille issue des encombrants	16 431,41 €
Recettes issues des déchetteries	238 159,32 €
Matériaux recyclés	45 472,32 €
Entrées des professionnels	53 607,00 €
Entrées pour les communes du Sigidurs	139 080,00 €
Soutiens Eco-Organismes	1 306 432,42 €
CITEO (emballages et papiers)	1 220 158,56 €
OCAD3E ²	49 555,66 €
Re_fashion (textiles)	42 150,00 €
Eco DDS ³ (déchets dangereux)	7 525,25 €
OCAB (déchets du bâtiment)	-15 411,32 €
Ecomaison	0 €
ABJ / ASL / Jouets	2 454,27 €
Recettes issues de l'usine de compostage	23 430,56 €
Amortissement des subventions	149 160,64 €
Redevance déchets	11 644,20 €
Soutiens de Fonctionnement	15 986,22 €
Produits exceptionnels	56 613,16 €
Autres recettes ⁴	66 611,13 €



¹ EMR : Emballages Ménagers Recyclables

² OCAD3E : organisme agréé pour les déchets électriques et électroniques DEEE

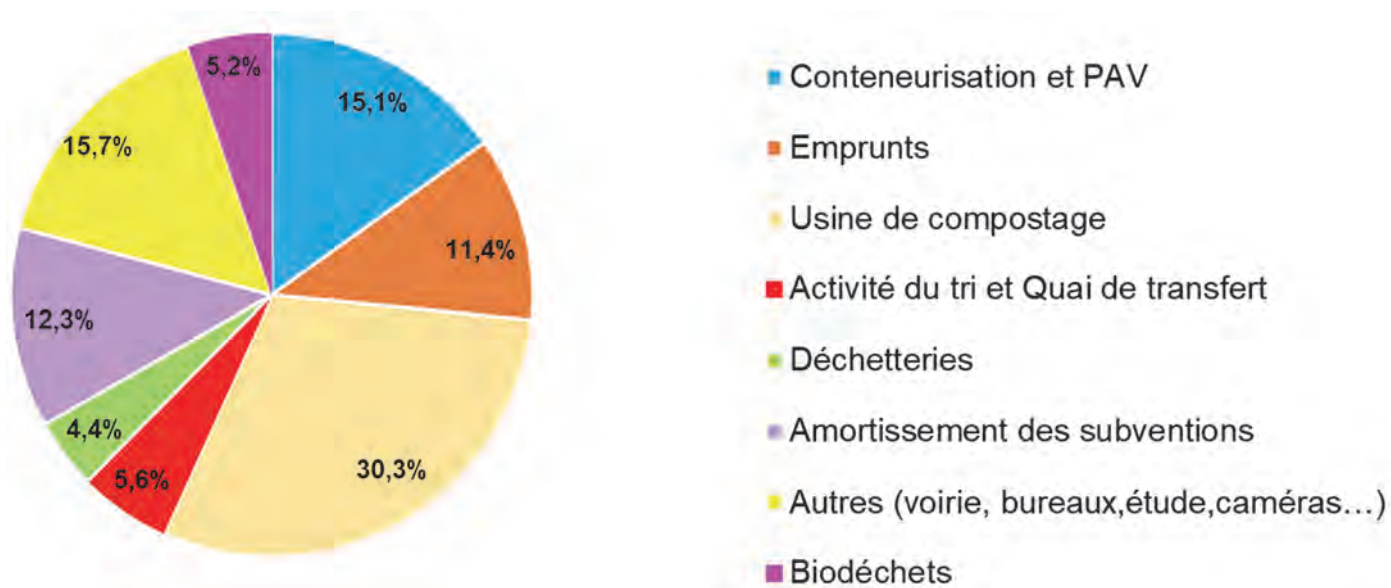
³ Eco DDS : organisme agréé pour les Déchets Diffus Spécifiques (déchets dangereux)

⁴ Autres recettes : location des garages, vidéosurveillance, composteurs, remboursements arrêts maladie, aide contrats aidés...

INVESTISSEMENT : RÉPARTITION DES RECETTES ET DES DÉPENSES

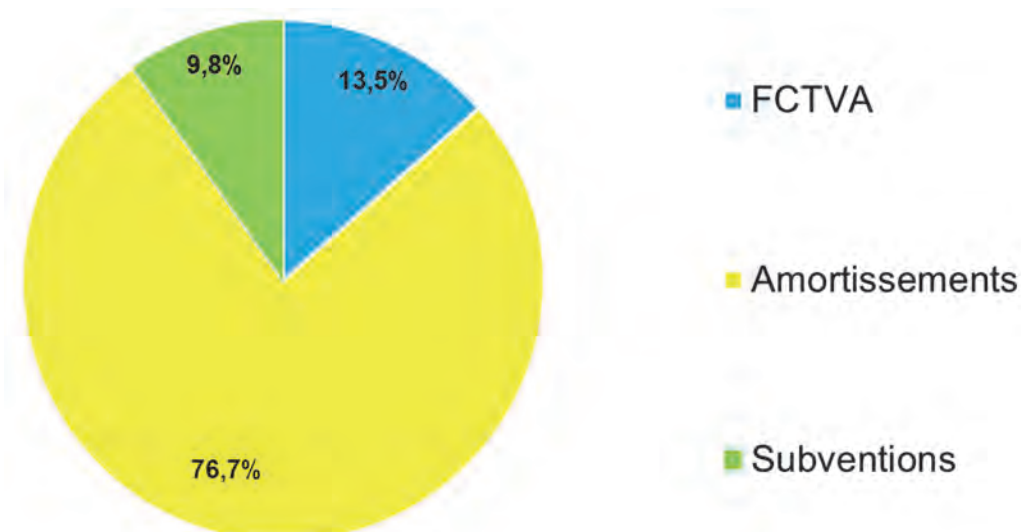
Dépenses d'investissement 2025

Usine de Compostage	365 824,05 € soit 30,3%
Remboursement des emprunts	137 677,62 € soit 11,4%
Conteneurisation et bornes (apport volontaire)	182 841,87 € soit 15,1%
Amortissement des subventions	149 160,64 € soit 12,3%
Déchetteries	52 605,02 € soit 4,4%
Activité tri dont le quai de transfert	68 202,84 € soit 6,7%
Biodéchets	62 511,26 € soit 5,2%
Autres (sondes, bureaux, informatique...).	189 823,72 € soit 15,7%



Recettes d'investissement 2025

Amortissement des biens	875 892,17 € soit 76,7%
Fond de compensation de la TVA	153 996,13 € soit 13,5%
Subventions	111 924,76 € soit 9,8%



Focus sur les coûts

Chiffres clés 2025

Coût global TTC du service.	133,1 €/habitant
Dont :	
Ordures ménagères.	311,64 €/tonne ou 80,01 €/habitant
Encombrants	850,41 €/tonne ou 10,91 €/habitant
Déchets triés.	197,10 €/tonne ou 16,54 €/habitant
Déchetteries.	81,25 €/tonne ou 13,11 €/habitant
Biodéchets	0,29 €/habitant
Emprunts.	1,61 €/habitant
Prestations aux communes	3,65 €/habitant
Frais généraux/communication/études	6,76 €/habitant

DETAIL DES COÛTS 2025

Coût de la maintenance des bacs

Conteneurisation	0,88 €/habitant
----------------------------	-----------------

Coût de la collecte

Ordures ménagères	102,21 €/tonne ou 26,09 €/habitant
Encombrants	470,93 €/tonne ou 5,99 €/habitant
Déchets triés	219,51 €/tonne ou 17,50 €/habitant
Sapins	411,68 €/tonne ou 0,16 €/habitant

Coût du traitement

Ordures ménagères	209,43 €/tonne ou 53,92 €/habitant
Encombrants	379,48 €/tonne ou 4,91 €/habitant
Déchets triés	-22,41 €/tonne ou -1,84 €/habitant

DÉTAIL COMPLET DES COÛTS 2025

	Dépenses	Dépenses ressources humaines	Ventes des produits et soutiens	Coûts réels	Coût unitaire TTC (tonne)	Coût à l'habitant
COLLECTE	4 779 772,06 €			4 779 772,06 €	792,65 €	49,75 €
Ordures Ménagères	2 506 891,70 €			2 506 891,70 €	102,21 €	26,09 €
Encombrants	575 851,98 €			575 851,98 €	470,93 €	5,99 €
Sapins	15 825,00 €			15 825,00 €	411,68 €	0,16 €
Déchets triés	1 681 203,38 €			1 681 203,38 €	219,51 €	17,50 €
TRAITEMENT	7 112 817,78 €		1 719 806,89 €	5 480 907,53 €	566,50 €	57,05 €
Ordures ménagères	5 203 965,64 €		23 430,56 €	5 180 535,08 €	209,43 €	53,92 €
Encombrants	488 434,24 €		16 431,43 €	472 002,81 €	379,48 €	4,91 €
Déchets recyclables	1 420 417,90 €	87 896,64 €	1 679 944,90 €	-171 630,36 €	-22,41 €	-1,84 €
DECHETTERIES	1 541 481,98 €		282 283,18 €	1 259 198,80 €	81,25 €	13,11 €
BIODECHETS	50 256,29 €		21 986,22 €	28 270,07 €		0,29 €
Maintenance des contenants	84 876,77 €					0,88 €
Remboursement des emprunts	154 535,40 €					1,61 €
Prestations aux communes	350 633,05 €					3,65 €
Frais généraux - études et communication	649 602,86 €					6,76 €
TOTAL TTC	14 723 976,19 €					133,10 €

- DÉTAIL DES COÛTS ACTIVITÉ COMPOSTAGE

Activité Compostage	Dépenses fonctionnement	Vente des Produits et soutiens	Coûts réels	Coût à la tonne	Coût à l'habitant
Collecte	2 506 891,70 €		2 506 891,70 €	102,21 €	26,09 €
Traitement	5 203 965,64 €	23 430,56 €	5 180 535,08 €	209,43 €	53,92 €
Total	7 710 857,34 €	23 430,56 €	7 687 426,78 €	311,64 €	80,01 €

- DÉTAIL DES COÛTS ACTIVITÉ ENCOMBRANTS

Activité Encombrants	Dépenses fonctionnement	Coût à la tonne	Coût à l'habitant
Collecte	575 851,98 €	470,93 €	5,99 €
Traitement	488 434,24 €	379,48 €	4,91 €
Total	1 064 286,22 €	850,41 €	10,91 €

- DÉTAIL DES COÛTS ACTIVITÉ TRI DES DÉCHETS

Activité Tri des déchets	Dépenses fonctionnement	Dépenses Ressources Humaines	Produits, ventes et soutiens	Coûts réels	Coût à la tonne	Coût à l'habitant
Collecte	1 681 203,38 €			1 681 203,38 €	219,51 €	17,50 €
Maintenance PAV et bacs	84 876,77 €			84 876,77 €		0,88 €
Centre de tri	1 420 417,90 €	87 896,64 €	1 679 944,90 €	-171 630,36 €	-22,41 €	-1,84 €
Total	3 186 498,05 €	87 896,64 €	1 679 944,90 €	1 594 449,79 €	197,10 €	16,54 €

- DÉTAIL DES COÛTS ACTIVITÉ DÉCHETTERIES

Activité Déchetteries	Dépenses fonctionnement	Produits, ventes et soutiens	Coûts réels	Coût à la tonne	Coût à l'habitant
Déchetteries	1 541 481,98 €	282 283,18 €	1 259 198,80 €	81,25 €	13,11 €

Les marchés publics

Le Code de la Commande publique et l'arrêté du 27 mai 2004 disposent des obligations en matière d'information obligatoire sur les appels d'offres et les consultations supérieures à 20k€ effectués durant l'exercice.

Le rapport d'activités 2025 doit communiquer sur ces marchés. Le récapitulatif des consultations et autres mises en concurrence de l'année 2025 est listé ci-après :

PROCEDURE	DESIGNATION	REPONSES	SOCIETES RETENUES	MONTANT HT
MAPA	Marché 2025-01 Location d'une chargeuse sans chauffeur	4	KILOUTOU, 59664 Villeneuve d'Ascq Cedex	111 960,00 €
AOO	Marché 2025-02 : Lavage/entretien et maintenance des bornes enterrées et aériennes	2	ECOPAV, 95310 Saint Ouen L'aumône	372 770,00 €
MAPA	Marché n°2025-04 : Fourniture et livraison de 20 abris-bacs	3	UTPM, 02380 Coucy Le Château Auffrique	20 000,00 €
MAPA	Marché 2025-05 lot n°4 : Protection juridique	3	Cabinet Madeleine Brisset, 50000 Saint Lô	393,19 € /an
MAPA	34 cessions de formation au compostage individuel	3	Valorbiocompost, 95810 Vallangoujard	18 000,00 €
MAPA	Usine de compostage : préparation du tube pour la réparation des poutres	2	STPI, 25490 Allenjoie	15 124,00 €
MAPA	Usine de compostage : Fourniture et installation d'une goulotte de récupération des métaux	2	CKS, 95400 Villiers Le Bel	16 600,00 €
MAPA	Travaux de peinture dans les bureaux et salle de réunion	2	Codez, 60230 Chambly	27 356,51 €
MAPA	Campagne de lavage des bornes enterrées	2	ECOPAV, 95310 Saint Ouen L'Aumône	33 800,00 €
MAPA	Usine de compostage : Remplacement des renforts à l'intérieur du tube de 33 mètres	2	CKS, 95400 Villiers Le Bel	36 373,00 €
MAPA	Usine de compostage : Fourniture et installation d'une poulie magnétique	1	IRIS, 19270 Ussac	37 100,00 €
Gré à gré	Convention cabinet d'avocat litige avec un administré	1	Cabinet SEBAN et associés, 75007 Paris	2 160,00 €
Gré à gré	Impression des calendriers de collecte 2026	2	Jenfi Imprimerie, 95330 Domont	4 700,00 €
Gré à gré	Impression Info-Tri d'avril 2025	3	Jenfi Imprimerie, 95330 Domont	2 850,00 €
Gré à gré	Edition du rapport d'activité 2024	1	Jenfi Imprimerie, 95330 Domont	1 190,00 €
Gré à gré	Impression de 150 panneaux consignes de tri	2	Imprimerie Anquetil, 14110 Condé en Normandie	1 175,00 €
Gré à gré	Distribution de l'Info-Tri d'avril 2025	1	Descauchereux, 95340 Persan	3 637,50 €
Gré à gré	8 500 Etiquettes autocollantes en rouleaux pour les collecteurs SEPUR	1	Imprimerie Bedu, 60270 Gouvieux	1 275,00 €
Gré à gré	Impression de 2 500 disques de tri aimantés (remis lors des animations dans les écoles et sur les événements)	3	Imprimerie Anquetil, 14110 Condé en Normandie	3 770,00 €
Gré à gré	Recours relatif à l'appel d'offres sur la collecte et le traitement des déchets alimentaires	1	Nausica Avocat, 750016 Paris	7 000,00 €
Gré à gré	Fourniture et livraison de 15 tables de réunion	2	JPG, 95478 Fosses	5 218,48 €
Gré à gré	Fourniture et installation de 3 ordinateurs	1	Lanetcie, 95410 Grosly	3 969,99 €
Gré à Gré	Fourniture et pose d'une cuisine aménagée	2	Cezoppe Home Equipment, 60230 Chambly	3 800,00 €
Gré à Gré	Création d'une dalle de béton pour la déchetterie	2	PTP Travaux Publics, 60000 Beauvais	3 095,00 €

LA REDEVANCE DECHETS



La redevance déchets

Depuis 2018, la redevance déchets est instaurée sur le territoire du syndicat TRI-OR. Elle vise à assujettir les occupants d'un terrain non bâti dont les habitants bénéficient du service de collecte et de traitement des déchets.

La redevance déchets constitue un levier essentiel pour engager chacun au respect de l'environnement et réduire à la source la production des déchets.

POURQUOI UNE REDEVANCE DECHETS ?

La redevance déchets permet d'imputer la facture du ramassage et du traitement des déchets à chacun des bénéficiaires du service.

Elle permet également de :

- Réduire la quantité de déchets produits,
- Sensibiliser au tri de tous les déchets,
- Impliquer les usagers dans la notion de prévention des déchets.

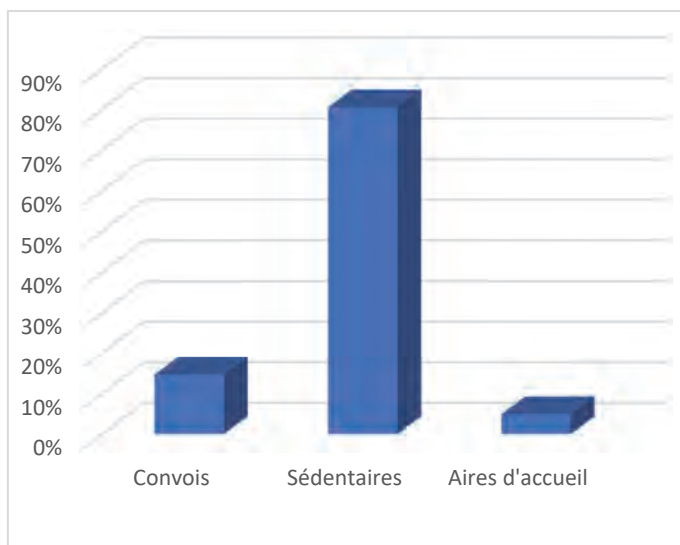
POUR QUI ?

Sur le territoire du syndicat TRI-OR, la redevance déchets concerne :

- Les aires d'accueil des gens du voyage et les terrains occupés par une ou des caravanes,
- Les terrains occupés non assujettis à la taxe foncière et/ou à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères,
- Les lieux de tournage de films et de séries,
- Les campings.

Ces catégories de redevables sont concernées dès lors qu'il est fait recours au service public de collecte et de traitement des déchets assurés par le syndicat TRI-OR.

Répartition des redevables



En 2025, de nombreux redevables « sédentaires » sont concernés par la redevance déchets, six convois et deux aires d'accueil.

MODE DE CALCUL

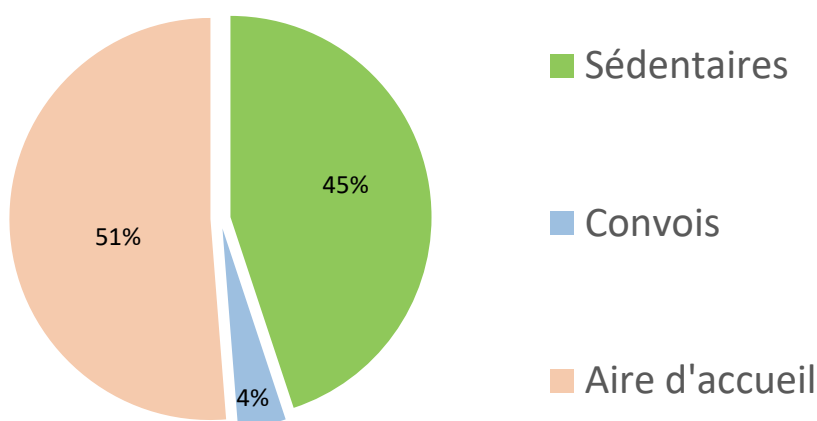
Le montant de la redevance déchets est calculé en fonction d'un tarif au litre, d'un volume hebdomadaire de bacs mis à disposition et de la fréquence des collectes.



RECETTES 2025

Aires d'accueil des Gens du Voyage	5 940,00 €
Aire d'accueil des Gens du Voyage de Parmain	2 851,20 €
Aire d'accueil des Gens du Voyage de L'Isle Adam	3 088,80 €
Sédentaires	5 206,50 €
Belloy en France.	678,60 €
Bernes sur Oise	339,30 €
Nerville la Forêt	2 526,30 €
Persan	140,40 €
Viarmes	1 521,90 €
Terrains occupés hors aires d'accueil	445,50 €
Asnières sur Oise	59,40 €
Bruyères sur Oise	326,70 €
Maffliers	29,70 €
Seugy	29,70 €

Répartition des recettes de la redevance déchets



LA COMMUNICATION



La communication

Les actions de communication et de sensibilisation jouent un rôle prépondérant dans la réussite et la compréhension des actions engagées par le syndicat TRI-OR.

A l'écoute de ses habitants, acteurs essentiels d'une gestion durable des déchets, le syndicat s'attache à répondre au mieux à leurs attentes en matière d'information.

Le travail de communication du syndicat TRI-OR s'articule autour de 3 grands axes :

- Information,
- Sensibilisation,
- Communication de proximité.

L'INFORMATION

La communication écrite du syndicat TRI-OR repose sur différents supports :

- **L'Info Tri** qui permet d'informer les habitants du territoire sur des sujets ponctuels, par exemple la mise en place du tri à la source des biodéchets.
- **Le Mémo Tri** qui synthétise toutes les consignes de tri et a été renouvelé pour le passage à l'extension des consignes de tri.



- Les calendriers de collecte.



- Les autocollants des bacs de collecte qui synthétisent les consignes de tri.



- Des affiches pour les événements spécifiques.



- Des articles qui alimentent les publications des communes telles que les bulletins et les magazines.

- Le site Internet www.tri-or.fr

Cet outil a été conçu de façon à répondre rapidement aux questions fréquentes que se posent nos administrés, telles que :

- Quand ont lieu les différentes collectes dans ma commune ?
- Comment obtenir un nouveau bac ?
- Comment accéder à la déchetterie ?
- Comment faire collecter mes encombrants ?
- Comment bien faire le tri ?
- Comment me procurer un composteur ?...



LA SENSIBILISATION

Interventions auprès des scolaires

Le syndicat TRI-OR intervient dans les établissements scolaires et dans les structures périscolaires (centres de loisirs).

En 2025, environ 4 100 élèves ont été sensibilisés à l'environnement et au tri lors des animations scolaires, dans 33 établissements du territoire. Cela a représenté 21 journées banalisées regroupant plusieurs thématiques et une quarantaine d'animations sur un thème choisi par les enseignants.



Visites du site du syndicat TRI-OR

Le site de Champagne sur Oise accueille régulièrement des groupes pour visiter ses infrastructures.

Nous avons accueilli une cinquantaine de visiteurs sur l'année.

LA COMMUNICATION DE PROXIMITE

Le contrôle qualité avant la collecte : le « suivi de collecte »

L'objectif est d'évaluer sur un secteur donné la **qualité du tri** (identification des erreurs de tri et des refus de bacs), le **taux de présentation** (la part des bacs qui ont été sortis par les habitants sur le nombre total de bacs) et le **taux de remplissage**.

Les Conseiller(e)s examinent le contenu des bacs de tri avant le passage des bennes de collecte. Les erreurs les plus significatives sont déposées au sol à côté du bac (notamment les encombrants) et une étiquette est collée sur le couvercle du bac pour signaler à l'habitant que le tri n'est pas conforme. Si les erreurs sont trop nombreuses ou nuisibles, le bac est refusé. Les bacs bien triés reçoivent l'étiquette ci-contre.

Nous nous déplaçons ensuite à chaque adresse ayant commis des erreurs pour un rappel des consignes de tri.

En 2025, nous avons mené cette opération à Viarmes.



Communication

Les événements publics

L'équipe Communication a participé à de nombreuses manifestations au cours de l'année 2025. Notre camion aménagé s'est ainsi déplacé sur le territoire et nous a permis d'aller à la rencontre des administrés pour leur proposer un stand d'information sur le tri, la gestion des déchets et la préservation de l'environnement.

Manifestations :



- Événement autour du compostage partagé organisé par l'OPAC à Champagne sur Oise le 23 avril
- Forum de l'habitat et du logement de Persan le 15 mai
- Fête de l'environnement de Montsoult le 17 mai
- Journée de l'enfance de Bruyères-sur-Oise le 14 juin
- « J Family » à Beaumont-sur-Oise le 28 juin
- Fête du village de Villiers-Adam le 28 juin
- Animations au sein de la résidence Boyenval à Beaumont-sur-Oise le 27 septembre
- Fête de l'environnement de Seugy le 4 octobre

- Fête de la pomme d'Asnières-sur-Oise le 5 octobre
- Fête de Nointel le 12 octobre
- Repair Café à Beaumont-sur-Oise le 22 novembre

Opérations Nettoyons la Nature :

Nous avons accompagné plusieurs communes ou écoles organisant cette opération. Nous rappelons alors les consignes de tri aux participants.

- Le 15 mars à Beaumont sur Oise, suivi d'un Repair Café
- Le 22 mars à Viarmes, et également pour le marché
- Le 29 mars à Presles
- Le 5 avril à Persan le matin puis à L'Isle Adam l'après-midi
- Le 26 septembre à Nointel avec les enfants de l'école



Persan, le 5 avril 2025



Brocante de Baillet en France, le 4 mai 2025

Sensibilisations sur les marchés et les brocantes :

Notre équipe se déplace régulièrement sur les marchés et les brocantes afin d'aller à la rencontre des administrés. Nous proposons la collecte des petits appareils électriques et électroniques sur les marchés, ce qui rend service aux personnes à faible mobilité. Nous mettons également en relation les communes ou les organisateurs des brocantes et le Relais Val de Seine pour que ce dernier mette en place des bornes temporaires pour récupérer les textiles/linges/chaussures.

**Vous avez un projet en rapport avec nos activités ?
Une manifestation à laquelle vous aimeriez nous associer ?
Contactez-nous !**

La communication en porte à porte

Les Conseiller(e)s en collecte sélective se rendent au domicile des habitants pour apporter des explications sur le tri. Ils se déplacent régulièrement aux adresses signalées par les collecteurs suite à un refus de collecte, c'est-à-dire lorsqu'un bac n'a pas été vidé suite au constat d'une anomalie. Plusieurs raisons peuvent expliquer un refus de collecte : des erreurs de tri, un trop gros volume de déchets, une présentation de déchets destinés à la déchetterie ou aux encombrants.

Ils obtiennent également ces informations grâce aux rapports de l'outil d'intelligence artificielle FICHA qui a été installé sur l'un des camions de collecte des emballages, papiers et cartons. Une caméra prend en photo l'arrière de la benne après vidage d'un bac, ce qui permet d'identifier les erreurs en surface.



La communication en porte à porte est l'occasion de rappeler qu'il est nécessaire de sortir son bac le soir précédant le jour de la collecte, les horaires des tournées pouvant être modifiées, et de le placer bien en évidence, poignée vers la rue.

Les Conseiller(e)s informent également les habitants des nouvelles résidences sur les consignes de tri. Ils organisent aussi régulièrement des actions ciblées dans des habitats collectifs où des anomalies sont constatées de façon récurrente. Ainsi, une trentaine d'opérations de sensibilisation ont été menées en 2025, ce qui a représenté 1 426 foyers dont 54% ont été rencontrés.

L'accueil du public

Du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h00, les agents du Syndicat TRI-OR assurent l'accueil du public et la permanence téléphonique.

Ils renseignent ainsi les habitants sur le service (consignes de tri, composteurs, horaires des déchetteries), enregistrent et traitent les demandes d'interventions (livraison de bacs, maintenance du parc) et les anomalies de collecte en lien direct avec le prestataire de collecte.

En complément de l'accueil physique, le syndicat répond à toutes vos demandes réceptionnées sur la messagerie info@tri-or.fr dans les meilleurs délais.

Faits marquants 2025

Le tri à la source des biodéchets

En 2025 les actions menées pour promouvoir le tri à la source des biodéchets se poursuivent, avec l'organisation de nouvelles sessions de formation au compostage individuel. Cette opération a été couronnée de succès. Les habitants sont venus nombreux assister à ces formations et sont repartis équipés d'un composteur et d'un bioseau.

Les communes ont participé à la communication sur ce sujet en relayant les encarts proposés par le syndicat TRI-OR.

5 sites de compostage partagé ont également été installés et accompagnés sur le territoire.





Syndicat pour la collecte et le traitement
des ordures ménagères

Trions...

Pour l'environnement, tout simplement !

